



**Direction des eaux et déchets**  
**Service assainissement**  
70 rue de Tilloy  
60000 Beauvais

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU BEAUVAISIS  
○○○**

**Service de l'assainissement collectif  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du  
service - Exercice 2024**

Application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

## SOMMAIRE

1	PREAMBULE .....	4
2	SYNTHESE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024	5
3	STRUCTURE ET ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT .....	10
3.1	Missions du service assainissement .....	10
3.2	mode et systèmes d'assainissement sur la communauté d'agglomération du Beauvaisis .....	10
3.3	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées .....	11
3.4	Missions du service assainissement - mode de gestion .....	12
3.5	Des hommes au service de l'assainissement.....	15
3.5.1	Unité direction (Maitrise d'Ouvrage, contrôles et travaux) .....	15
3.5.2	Unité d'exploitation ville de Beauvais : station d'épuration, postes de relevage et réseaux	16
3.6	Accueil et service .....	17
3.6.1	Sur le périmètre de la CAB.....	17
3.6.2	Sur les 30 communes avec un service délégué .....	17
3.6.3	Taux de réclamations.....	17
4	COLLECTE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	17
4.1	Compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines.....	18
4.2	Missions du service public de gestion des eaux pluviales urbaines.....	18
4.3	Patrimoine du service eaux pluviales .....	18
4.4	Entretien des ouvrages de collecte et de gestion des eaux pluviales .....	18
5	COLLECTE ET TRANSPORT DES EAUX USEES .....	19
5.1	Patrimoine du réseau d'assainissement.....	19
5.1.1	Inventaire du patrimoine existant .....	19
5.1.2	Bilan des nouveaux branchements pour les constructions neuves .....	20
5.2	Performances du système de collecte (Indicateurs, énergie) .....	22
5.2.1	Bilan énergétique.....	22
5.2.2	Indicateurs de performance du système de collecte .....	22
5.3	Entretien du réseau .....	23
5.3.1	Curage préventif et interventions curatives.....	23
5.3.2	Les réparations / réhabilitations de collecteurs .....	25
5.4	Surveillance du réseau.....	25
5.4.1	Inspection télévisée des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales .....	25
5.4.2	Contrôle de la conformité des installations privatives d'eaux usées et d'eaux pluviales ...	26
5.4.3	Télégestion.....	28
5.4.4	Suivi des industriels .....	28
6	EPURATION DES EAUX USEES .....	28
6.1	Identification et description des ouvrages d'épuration des eaux usées .....	28
6.1.1	Ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants .....	29
6.1.2	Station d'épuration de Beauvais.....	32
6.1.3	Charges traitées, consommation énergétique, production de boues .....	33
6.1.4	Performances épuratoires .....	35
6.1.5	Mesures sur les substances dangereuses.....	36
6.2	Conformité des performances des équipements d'épuration .....	36
6.3	Conformité DERU .....	37
7	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024 .....	37

7.1	Mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements (PPI) en matière d'assainissement collectif.....	37
7.2	Travaux de renouvellement ou de sécurisation .....	37
7.3	Suivi des contrats de délégation de service public pour l'assainissement collectif .....	42
8	ORIENTATIONS POUR L'AVENIR ET PERSPECTIVES 2025 .....	42
8.1	Travaux d'amélioration, de sécurisation ou de renouvellement sur les ouvrages de collecte et du traitement des eaux usées, .....	42
9	INDICATEURS FINANCIERS .....	44
9.1	Tarifs appliqués sur la facture d'eau .....	44
9.1.1	Qui décide du prix de l'eau ? .....	44
9.1.2	Quels sont les différents postes de facturation de l'assainissement collectif? .....	45
9.2	Tarifs appliqués au raccordement .....	47
9.2.1	Branchemennt au réseau d'assainissement .....	47
9.2.2	Participation pour financement de l'assainissement collectif .....	47
9.3	Tarifs appliqués aux contrôles .....	47
9.4	Budget annexe du service d'assainissement collectif .....	47
9.4.1	Les recettes et charges d'exploitation.....	47
9.4.2	Les investissements .....	48
9.4.3	Encours de la dette et durée d'extinction de la dette.....	49

Annexe 1: note des agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie sur leur activité respectivement de 2024 et 2023.

# 1 PREAMBULE

**Extrait note d'information du ministère de l'énergie et du développement durable : *Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service***

## **Le rapport annuel du maire ou du président de l'EPCI sur le prix et la qualité du service public...**

“ Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers ” (art. L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales CGCT).

### **... à destination des usagers...**

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie. Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

### **... pour plus de transparence...**

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le rapport annuel devra être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative du maire dans les communes de plus de 10 000 habitants, du président de l'EPCI de plus de 50 000 habitants ou du président du syndicat mixte comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

### **... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...**

Le maire ou le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication. Les gestionnaires et les agences de l'eau apportent leur appui pour collecter et traiter certaines données de base.

### **... présenté avant le 30 septembre**

Ce rapport doit désormais être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre. En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un EPCI est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçu(s) du ou des EPCI, soit au plus tard le 31 décembre. Il indique dans une note liminaire la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements.

### **... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'usager.**

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

L'article L. 2224-5 du CGCT impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix de l'eau, la note établie par les agences de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de leur programme d'intervention. Les notes établies sur la base de l'activité 2020 des agences de l'eau Seine Normandie et Artois Picardie sont jointes en annexes au présent rapport.

## 2 SYNTHESE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

### LES CHIFFRES DU SERVICE

Habitants desservis	97 192
Usagers (clients)	44 752
Installation(s) de dépollution	13
Capacité de dépollution (EH)	166 650
Longueur de réseau d'eaux usées (km)	534
Volumes d'effluents traités (m <sup>3</sup> /an)	7 777 479

### L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 2024

#### ➤ Stations d'épuration

- Réception de la station intercommunale de La-Neuville-en-Hez, La-Rue-Saint-Pierre et Litz
- Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur la station d'épuration de Crèvecœur-le-Grand à la suite de l'étude hydraulique
- Renouvellement de l'unité de traitement des matières de curage à la STEP de Beauvais
- Finalisation de l'étude pour la recherche et la réduction des rejets de substances dangereuses dans les effluents de la station d'épuration de Beauvais et analyses complémentaires pour sectoriser la provenance des micropolluants détectés comme spécifiques,
- Démarrage des travaux de renouvellement des compresseurs d'air à la STEP de Beauvais
- Audit des automates et des supervisions à la STEP de Beauvais pour programmer leurs remplacements sous 3 ans,
- Sécurisation de l'accès de la flottation file Kennedy à la STEP de Beauvais,
- Mise en conformité du point A2 de la STEP de Bresles afin de lever la non-conformité
- Mise en conformité du canal de rejet de la STEP de Bresles
- Inspections par scaphandriers des STEP de Milly-sur-Thérain et Rochy-Condé

#### ➤ Postes et réseaux

- Renouvellement du marché accord cadre entretien et travaux assainissement
- Travaux de réhabilitation de 4 postes de relevage à Beauvais
- 300 ml d'extensions de réseau
- 450 ml de renouvellement de réseau
- Réalisation d'études complémentaires dans les zones concernées par des projets transversaux : NPNRU, aménagements de voiries...

#### ➤ Etudes

- Attribution du marché accord cadre de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages d'assainissement
- Diagnostique assainissement de Bailleul-sur-Thérain
- Etudes complémentaires préalables aux travaux de mises en séparatif de la ZA de Sinancourt
- Etudes complémentaires et maîtrise d'œuvre sur les projets liés au NPNRU aux aménagements des espaces publics
- Etudes de MOE pour la réhabilitation des réseaux boulevard Amyot d'Inville, gestion des EP à Crèvecœur-le-Grand,

#### ➤ Gestion du service

- Achat d'une hydrocureuse (livraison 2026)
- Achat canne GPS pour levés topographiques
- Mise en place de la nouvelle organisation du service assainissement
- Recrutement : contrôleur assainissement, électromécanicien, dessinatrice, et un contrôleur de travaux

**➤ Stations d'épuration**

- Mise en conformité des canaux de rejets des STEP de Bailleul-sur-Thérain et Auneuil.
- Travaux de sécurisation STEP de Beauvais
- Audit pour le renouvellement d'une centrifugeuse à la STEP de Beauvais
- Lancement du marché de renouvellement des automates et de la supervision à la STEP de Beauvais
- Inspection des ouvrages de 2 STEP par scaphandriers
- Travaux de renouvellement canal de rejet STEP Beauvais
- Travaux de renouvellement des ponts dessableurs
- Travaux de mise en place d'une déphosphatation et de déplacement du point de rejet des eaux traitées à la STEP de Bailleul-sur-Thérain

**➤ Postes et réseaux**

- Travaux de réhabilitation de 4 postes de relevage sur Beauvais (Avelon, St Quentin, Tierce, Tapisserie)
- Attribution d'un marché accord cadre pour la réalisation de travaux sans tranchée
- Lancement du géoréférencement des réseaux d'assainissement sur le territoire
- Réhabilitation des réseaux pour les opérations liées au NPNRU et aux aménagements de voiries
- Marché d'entretien des réseaux d'eau usées pour la ville de Beauvais
- Travaux de réhabilitation des réseaux Boulevard Amyot d'Inville à Beauvais
- Travaux de réhabilitation des réseaux avenue du 8 mai 1945 à Beauvais

**➤ Etudes**

- Lancement des études diagnostiques sur les systèmes d'assainissement de Rochy-Condé/Laversines, Crèvecœur-le-Grand
- Lancement d'un marché AMO en vue du diagnostic du système d'assainissement de Beauvais
- Marchés de maîtrise d'œuvre pour la desserte en assainissement collectif de Litz, réhabilitation des réseaux à Bailleul-sur-Thérain, Bresles, avenue Corot, Argentine, ...
- Mise en place de traitement H2S sur 4 postes
- Audit à mi-contrat de la DSP assainissement et intégration de la commune de Crèvecœur le Grand dans le contrat CAB
- Lancement des consultations pour les diagnostics périodiques des systèmes d'assainissement de Milly-sur-Thérain, Saint-Paul et La-Neuville-en-Hez
- Amélioration de la capacité de la STEP de Bailleul-sur-Thérain
- Consultation pour renouveler l'accord cadre relatif à l'inspection télévisée des ouvrages

**➤ Gestion du service**

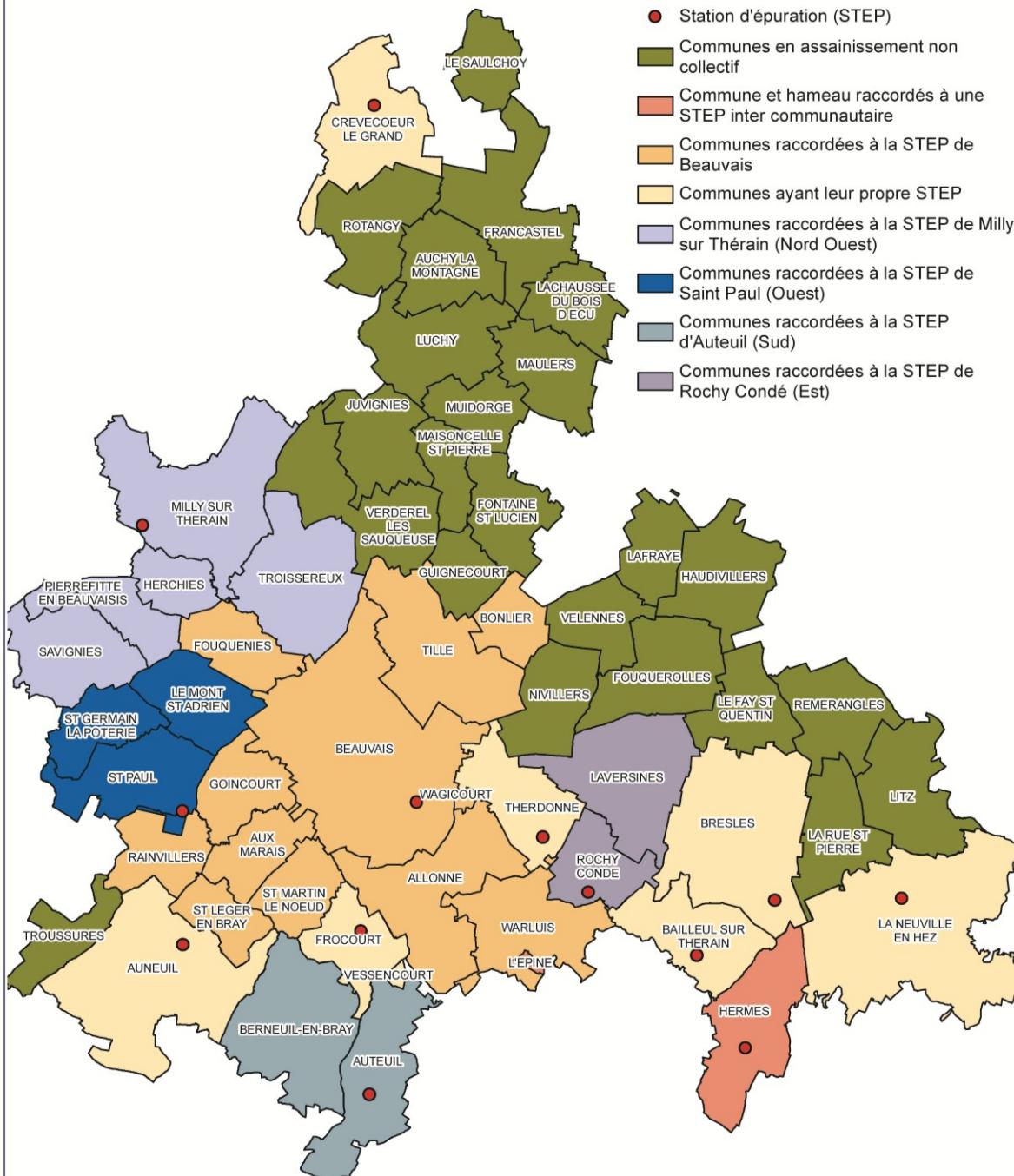
- Enquête publique pour le zonage des eaux pluviales
- Nouvelle DERU
- Rédaction d'un nouveau règlement d'assainissement collectif
- Etudier la facturation des industriels
- Mise en place d'une nouvelle convention de mandat avec l'agence de l'eau pour les aides à la mise en conformité
- Application de la réforme des redevances agences de l'eau

- Mise en place du logiciel ID BAC, outil de gestion des contrôles d'assainissement
- Tarifs des branchements aux coûts réels des travaux
- Modification des modalités de calculs de la PFAC

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 – annexe II)	Valeur
<b>L'activité clientèle</b>	
[D201.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)	<b>97 192</b>
[D202.0] Nombre d'autorisations spécifiques de déversement	<b>138</b>
<b>Qualité de service à l'usager</b>	<b>Valeur</b>
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	<b>0,00 u/1000 habitants</b>
[P258.1] Taux de réclamations	<b>0,83 u/1000 abonnés</b>
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	<b>4,45 %</b>
<b>Prix du service de l'assainissement</b>	<b>Valeur</b>
[D204.0] Prix TTC par m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (assainissement seul)	<b>Cf. § 9.1.2</b>
<b>Gestion financière et patrimoniale</b>	<b>Valeur</b>
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	<b>73/120</b>
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	<b>5,8 u/100 km</b>
[P253.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	<b>0,23 %</b> <b>3 650 ml en 5 ans</b>
<b>Performance environnementale</b>	<b>Valeur</b>
[P201.1] Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]	<b>98,7 %</b>
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<b>100/120</b>
[P204.3] Conformité des équipements d'épuration au regard de la DERU <sup>1</sup>	<b>13 des 13 systèmes d'assainissement</b>
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	<b>12 des 13 stations d'épuration (Cf. § 6.2)</b>
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	<b>100 %</b>
[P203.0] Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	<b>2 218 tonnes de matières sèches</b>
<b>Diagnostic permanent (Indicateurs non réglementaires)</b>	<b>Valeur</b>
Contrôle de qualité d'exécution ou de maintien en bon état de fonctionnement	<b>1 253</b>
Auscultation des réseaux anciens par inspection télévisée	<b>19,09 km</b>

<sup>1</sup> DERU : Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines



### **3 STRUCTURE ET ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

#### **3.1 MISSIONS DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Que deviennent les eaux usées de la douche, de la vaisselle, de la machine à laver, ... ?

Au titre de l'assainissement collectif, après utilisation, les eaux dites « usées » rejoignent directement le réseau d'assainissement et c'est le service d'assainissement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) qui les prend alors en charge. Ce service a pour missions de collecter ces eaux, de les acheminer vers les stations d'épuration puis de les traiter avant de les restituer au milieu naturel.

L'assainissement non collectif concerne 3 987 habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées. Le service contrôle les installations d'assainissement non collectif propres à ces habitations.

La compétence assainissement s'exerce donc sur l'ensemble des 53 communes membres avec des modes de gestion (régie communautaire ou gestion déléguée) et d'assainissement (assainissement collectif ou non collectif) différents.

#### **3.2 MODE ET SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**

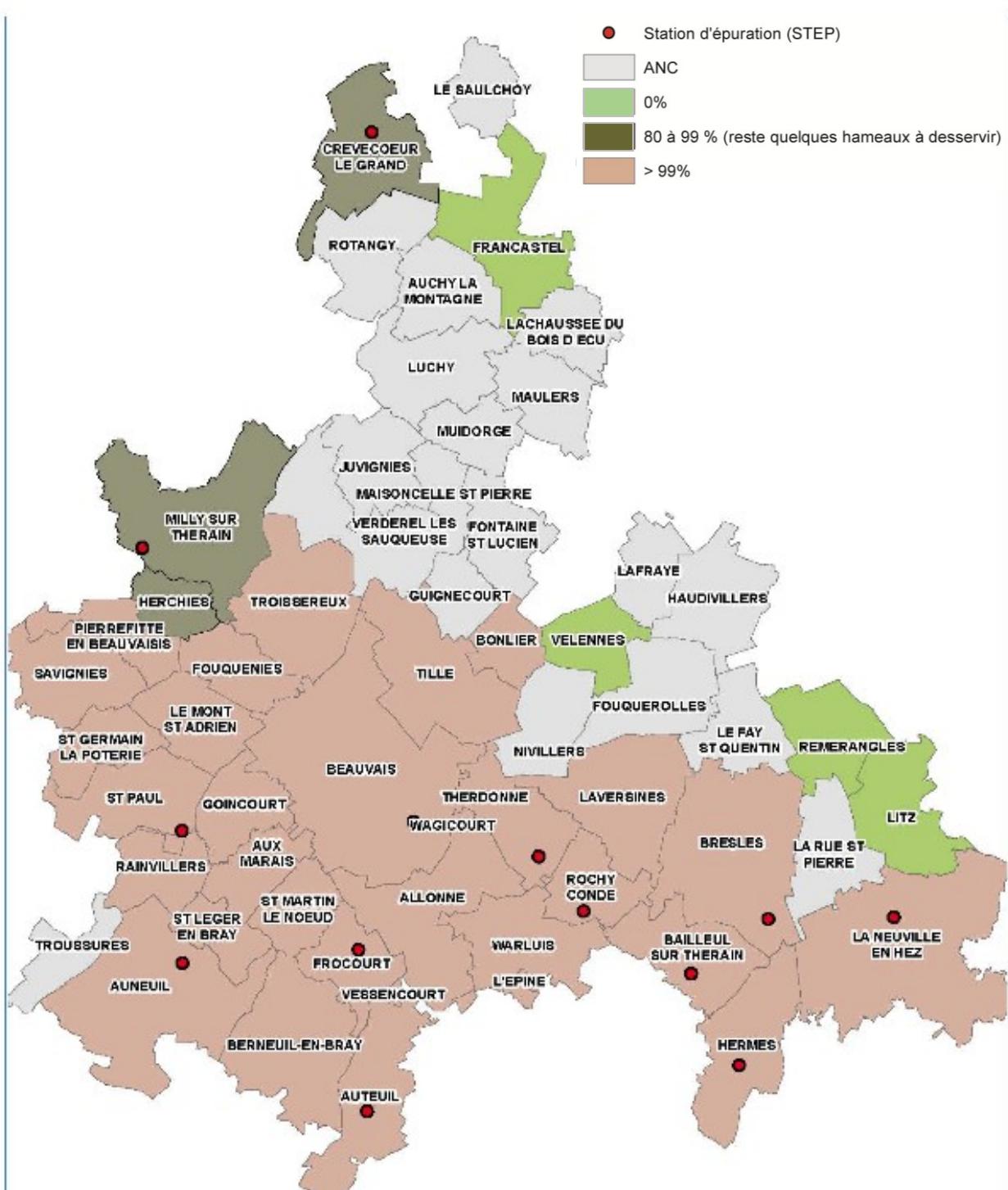
La compétence assainissement couvre l'intégralité du périmètre des 53 communes membres de CAB depuis le 1er janvier 2018 (Cf. carte 1 ci-amont).

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) se répartit désormais en :

- ✓ 11 communes et le hameau de Wagicourt (Therdonne) raccordés sur la station d'épuration de Beauvais ;
- ✓ 7 communes disposant de leur propre station d'épuration ;
- ✓ 12 communes ayant une station d'épuration partagée sur le secteur :
  - Ouest : Saint-Paul, le Mont-Saint-Adrien et Saint-Germain-la-Poterie et quelques secteurs d'habitat de Rinvilliers ;
  - Nord-ouest : Milly-sur-Thérain, Herchies, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Savignies et Troissereux ;
  - Sud : Auteuil et Berneuil-en-Bray ;
  - Est : Laversines et Rochy-Condé.
- ✓ Le hameau de l'Epine (Warluis) raccordé à la station d'épuration d'Abbecourt, Hermes qui partage la station d'épuration sur son territoire avec 5 communes de la communauté de communes Thelloise et le Hameau de Courroy (Milly-sur-Thérain) raccordé à la station d'épuration de Saint-Omer-en-Chaussée
- ✓ 22 communes relevant exclusivement de l'assainissement non collectif.

### 3.3 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Source : Direction Générale des Impôts - Cadastre - Droits fonciers - Répartition incitative - Rés à dépasser limité par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis  
Source : Réseau d'assainissement - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Service Assainissement - Droits réservés - Reproduction Interdite.



© Système d'Information Géographique  
48 rue Desgraux  
60000 BEAUVAIS  
Tel : 03.44.15.69.52 - Courriel : sigr@beauvaisis.fr  
Conception : PHEUDL - 12/11/2023

**Carte 2 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées des zones d'assainissement collectif**  
**(Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024)**

Le taux de desserte permet d'apprécier l'état d'équipement de la population en assainissement collectif et de connaître l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif.

Il correspond au nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte des eaux usées rapporté au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif. Cette dernière valeur est déterminée à partir des documents de zonage d'assainissement approuvés par délibération du conseil communautaire en date du 20 juin 2006 et de la révision du zonage d'assainissement de 7 communes approuvée le 12 décembre 2015, mais aussi des zonages définis par délibération propre des 22 communes ayant rejoint la CAB en 2017 et 2018.

### Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

L'indicateur sur le périmètre des zones d'assainissement collectif n'a pas évolué par rapport à 2023, à savoir 98,7 %.

Le service d'assainissement collectif dessert un peu plus 46 000 logements (dont environ 28 745 sur Beauvais), soit une population desservie d'environ 97 192 habitants sur un total de près de 103 500 habitants [population totale légale 2022 (source INSEE)]. **Le taux de desserte global en assainissement collectif de la population sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis est de 90,9 %.**

## 3.4 MISSIONS DU SERVICE ASSAINISSEMENT - MODE DE GESTION

Chaque jour, le service de l'assainissement est chargé de :

- ✓ Collecter, transporter puis traiter les eaux usées et pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel,
- ✓ Maintenir et adapter le patrimoine (réseau, stations d'épuration) aux besoins en quantité et en qualité, suivre les évolutions réglementaires.

Les missions accomplies dépendent directement des trois grands enjeux de l'assainissement : hygiène et santé publique, respect de l'environnement et gestion du patrimoine.

Ce service assure différentes missions :

- ✓ La maîtrise d'ouvrage, tant dans leur conception que dans leur réalisation, du réseau d'assainissement et des stations d'épuration ;
- ✓ La maintenance et l'exploitation des réseaux, stations de pompage et d'épuration après leur réalisation. Sur les communes de Beauvais, ces missions sont accomplies en régie directe par du personnel communautaire, de même que pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales (collecteurs d'eaux pluviales, avaloirs, bassins d'infiltration enterrés ou à ciel ouvert, séparateurs à hydrocarbures) sur l'ensemble des communes.

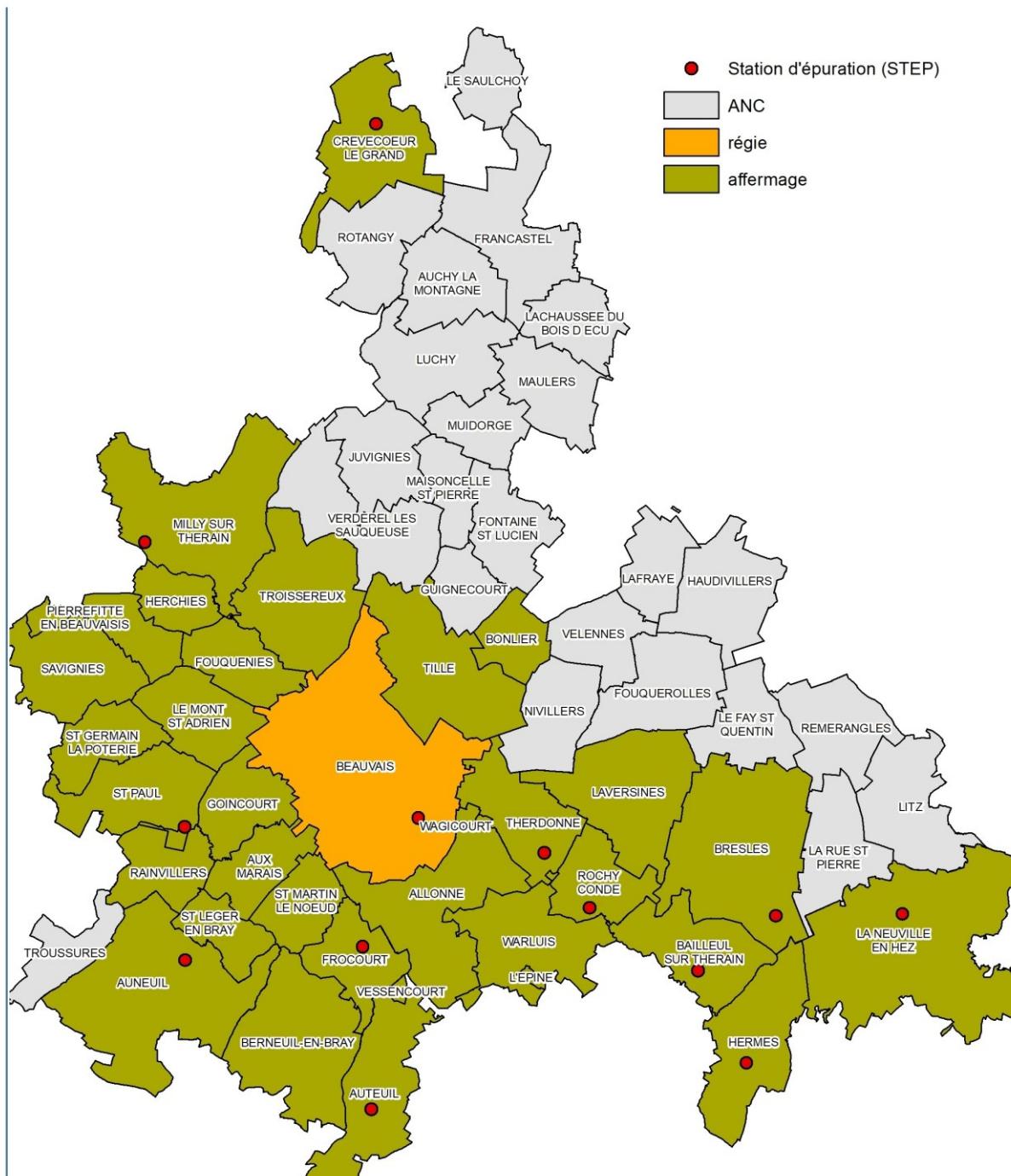
Certaines missions ne sont pas assurées en régie propre, elles sont déléguées. Ainsi, le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées des 30 communes en dehors de Beauvais sont encadrées par 6 contrats d'affermage avec la société Véolia Eau. La gestion de 12 des 13 stations d'épuration a également été confiée à la même société.

Le service public d'assainissement collectif est actuellement géré comme suit :

- ✓ En régie sur la commune de Beauvais ;
- En délégation de service public via 2 contrats d'affermage conclus avec la société Véolia Eau pour le reste du territoire communautaire, avec les échéances suivantes :

- 31 décembre 2029 pour le contrat dit « CAB 30 ». Ce contrat entrée en vigueur au 1er mars 2019 porte aujourd’hui sur 29 communes membres citées ci-après et couvrira à terme les 30 communes relevant de l’assainissement collectif (Hors Beauvais) à l’échéance des 4 contrats ci-dessous : Allonne, Auneuil, Auteuil, Aux-Marais, Bailleul-sur-Thérain , Berneuil-en-Bray, Bonlier, Fouquenies, Frocourt, Goincourt, Herchies, Hermes, Le Mont-Saint-Adrien, Milly-sur-Thérain, La Neuville-en-Hez, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Warluis;
- 23 décembre 2025 pour la commune de Crèvecœur-le-Grand ;
- 31 décembre 2029 pour le transport et le traitement des eaux usées vers la station d’épuration de Hermes, contrat qui intéresse la commune de Hermes et 4 communes de la communauté de communes Thelloise.

Le service public d’assainissement non collectif est géré en régie et fait l’objet d’un rapport annuel dédié.



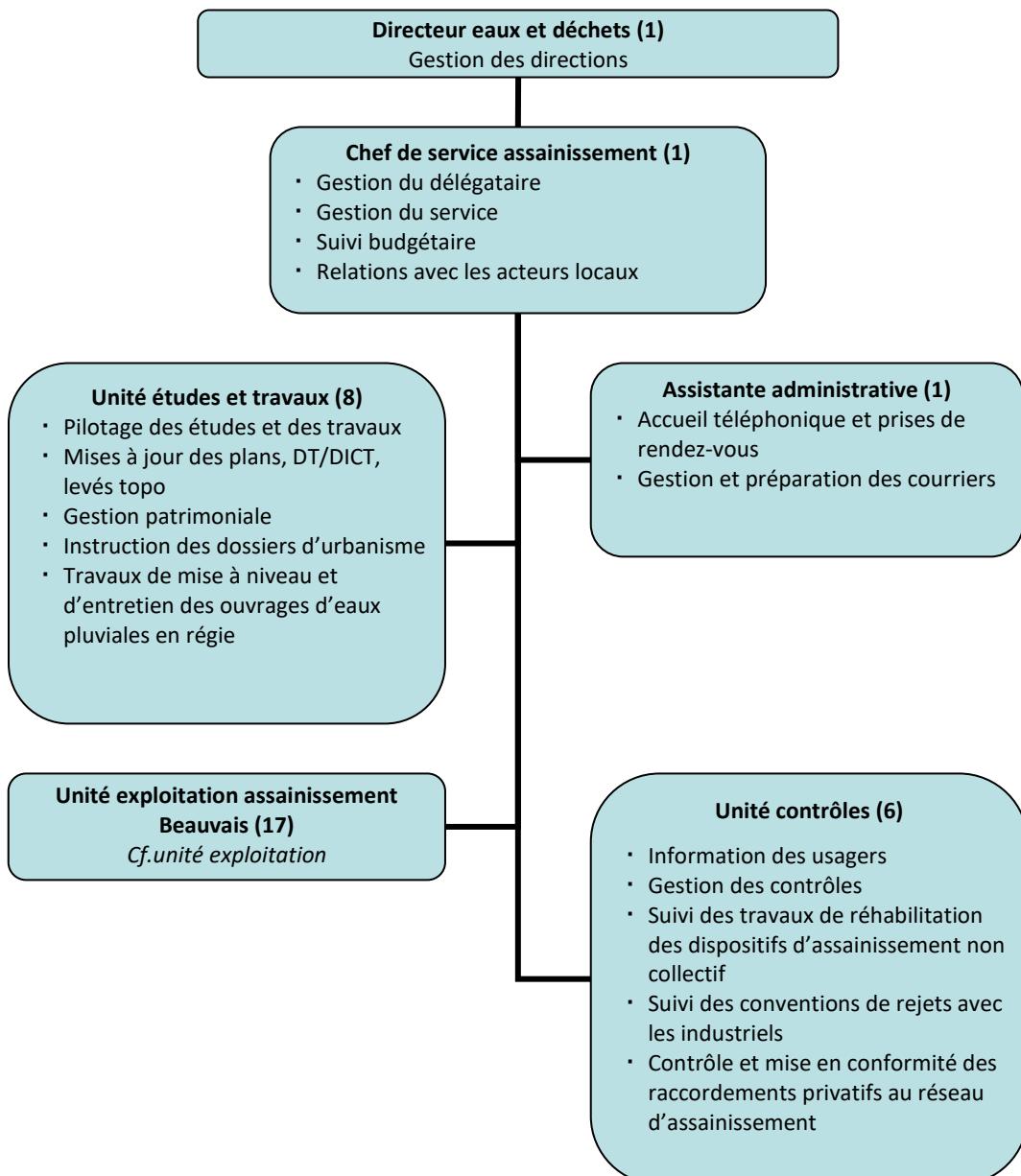
**Carte 3 : Mode de gestion du service et échéances des contrats de délégation (au 1<sup>er</sup> janvier 2023)**

### 3.5 DES HOMMES AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les bureaux du service assainissement de la CAB sont situés dans les locaux des services techniques au 70 rue de Tilloy à Beauvais. Afin d'assurer ses missions, le service assainissement de la CAB compte 33 agents, dont 16 sont affectés à la direction, aux régies relatives aux contrôles, à la maîtrise d'ouvrage et à la prospective, 17 à l'exploitation et la maintenance des ouvrages de collecte, de transport et de traitement sur Beauvais. Le service assainissement compte des métiers très différents qui contribuent au bon fonctionnement du système d'assainissement de la collectivité : agents d'entretien et de maintenance, agents administratifs, maçons, électromécaniciens, dessinateur, techniciens, ingénieurs, surveillants de travaux... Dans un objectif d'optimisation, de lisibilité et de réactivité, le service assainissement a fait l'objet d'une réorganisation en 2024.

#### 3.5.1 UNITÉ DIRECTION (MAITRISE D'OUVRAGE, CONTRÔLES ET TRAVAUX)

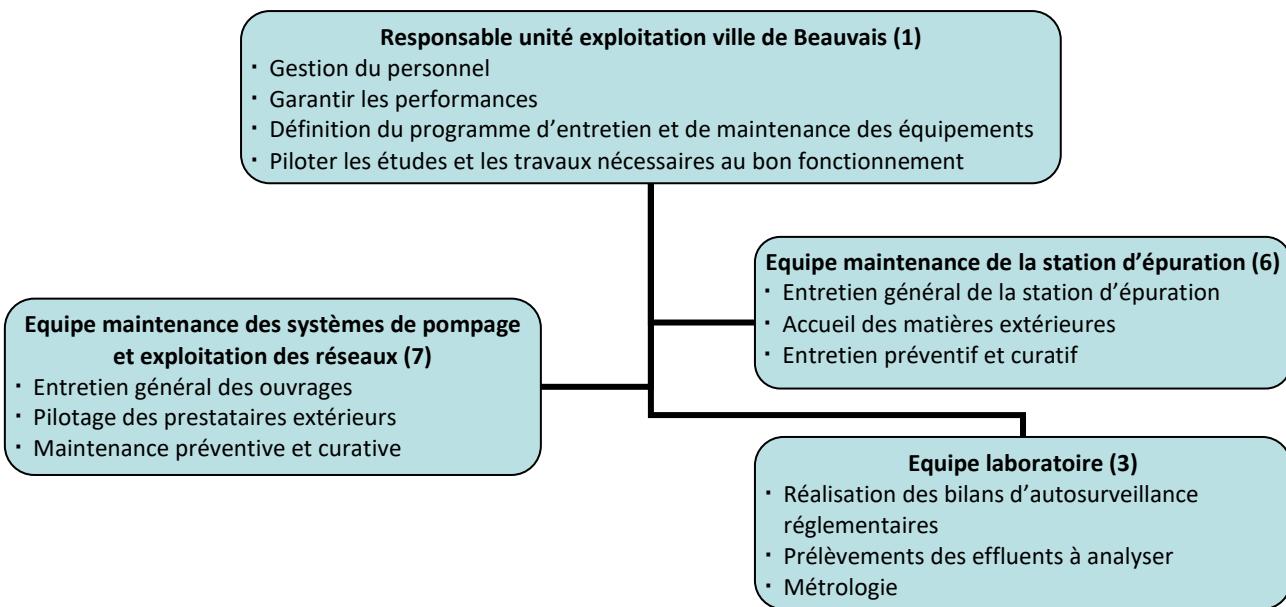
L'unité de direction en charge notamment des contrôles, des études et des travaux, placée sous l'autorité du directeur eaux et déchets et du chef de service assainissement compte un total de 16 personnes.



**Figure 1 : Organigramme du service assainissement**

### 3.5.2 UNITÉ D'EXPLOITATION VILLE DE BEAUVAIS : STATION D'ÉPURATION, POSTES DE RELEVAGE ET RÉSEAUX

En 2024, les unités exploitation des réseaux de Beauvais, station d'épuration et poste de relevage ont été fusionnés afin de former l'unité exploitation de la ville de Beauvais dont les ouvrages sont exploités en régie. Cette unité d'exploitation installée sur le site de la station d'épuration de Beauvais, avenue Blaise Pascal, piloté par un responsable d'unité, est placée sous l'autorité du chef de service assainissement et regroupe 17 personnes au total.



**Figure 2 : Organigramme de l'unité d'exploitation des réseaux**

L'exploitation des ouvrages assainissement de la ville de Beauvais est donc réalisée en régie. La mission principale de cette unité est de garantir le bon fonctionnement des réseaux, des postes de refoulement et de la station d'épuration de la ville de Beauvais, laquelle reçoit et traite les effluents de 11 communes et les boues de 8 stations d'épuration du secteur délégué à Véolia Eau. Pour des interventions particulières (vidange des fosses de décantation des sables, entretien des espaces verts et curage des bassins de gestion des eaux pluviales), il est fait appel aux services d'un prestataire extérieur.

Hors ville de Beauvais, la gestion des réseaux de collecte des eaux usées et des stations d'épuration a été déléguée à Véolia Eau dans le cadre de différents contrats d'affermage.

Cependant, l'entretien des ouvrages de gestion et de traitement des eaux pluviales (canalisations, avaloirs, bassins, séparateur à hydrocarbures) sur ce secteur est sous la responsabilité, depuis le 1er janvier 2011, du service assainissement de la CAB. Au titre de l'entretien préventif, le service assainissement a recours aux services de prestataires extérieurs pour le curage systématique annuel des avaloirs ou grilles-avaloirs (réparti tout au long de l'année), la vidange des séparateurs à hydrocarbures (à raison d'une fois par an ou tous les deux ans), l'entretien des espaces verts (à raison de 2 fauchages par an et d'une taille de haie par an) et en cas de besoin le curage des bassins de gestion des eaux pluviales.

## 3.6 ACCUEIL ET SERVICE

### 3.6.1 SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CAB

La population peut obtenir tous renseignements, informations ou prescriptions techniques à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération du Beauvaisis – Service assainissement  
70, rue de Tilloy - 60000 Beauvais - Tél. : 03 44 10 52 57  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Un service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences, de jour comme de nuit, ainsi que les dimanches et jours fériés. En outre, un numéro vert permet aux habitants de Beauvais d'appeler gratuitement en cas de problème (N° VERT : 0 800 870 800).

### 3.6.2 SUR LES 30 COMMUNES AVEC UN SERVICE DÉLÉGUÉ

Véolia Eau – SEAO - Agence de Beauvais  
1, rue du Thérain – 60000 Beauvais – Tél. : 03 44 12 12 80  
du lundi au vendredi de 8h à 17h

Un service d'astreinte permet également de répondre à toutes les urgences, de jour comme de nuit, ainsi que les dimanches et jours fériés n°09 69 36 72 61.

### 3.6.3 TAUX DE RÉCLAMATIONS

**Taux de réclamations** : nombre de réclamations écrites correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, de service ou vis-à-vis de la réglementation.

Pour l'année **2024, 51 réclamations** ont été enregistrées, soit un taux de réclamations (Nombre de réclamations laissant une trace écrite/Nombre d'abonnés x 1 000) de **1,1 réclamations** par millier d'abonnés (valeurs de 1,2 en 2023, 1,2 en 2022 et 1,6 en 2021)

Ces réclamations ont porté en majorité (40) sur la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

# COLLECTE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

## 4.1 COMPÉTENCE RELATIVE À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

La communauté d'agglomération du Beauvais a pour compétence la gestion des eaux pluviales urbaines.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) encadre l'exercice de la compétence du service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines : article L. 2226-1 du CGCT « *La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport et au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines.* »

## 4.2 MISSIONS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines a pour principales missions :

- ✓ De définir les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines, en distinguant les parties du système unitaire et les parties du système séparatif (comprenant à la fois les réseaux et les ouvrages de gestion des eaux pluviales), en concertation avec les autres services techniques avec lesquels il en partage l'usage (services de l'assainissement des eaux usées, de la voirie, des espaces verts),
- ✓ D'exploiter, entretenir, réhabiliter et développer ce système (installations et ouvrages servant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales).

## 4.3 PATRIMOINE DU SERVICE EAUX PLUVIALES

Le patrimoine provisoire issu de cet inventaire est donné dans le tableau suivant :

Ouvrage - Fonction	Ville de Beauvais	Communes (hors Beauvais)
Collecteurs principaux d'eaux pluviales de diamètre 250 à 1200 mm	178 km	81 km
Dispositifs d'engouffrements des eaux pluviales : avaloirs, grilles ou grilles-avaloirs	4 342 unités	3 331 unités
Chambres de décantation à sables de 5 à 75 m <sup>3</sup> . Elles permettent la décantation des matières lourdes.	19	/
Séparateurs à hydrocarbures. Cette infrastructure de prétraitement des eaux pluviales permet de dépolluer en partie les eaux de voiries souillées par des huiles et hydrocarbures avant rejet au milieu naturel.	16	5
Puits d'infiltration des eaux pluviales	5	71
Ouvrages de stockage des eaux pluviales de 23 m <sup>3</sup> à plus de 10000 m <sup>3</sup> . Cet ouvrage permet de stocker temporairement les eaux de pluies pour limiter l'impact sur le milieu naturel.	19	35

**Tableau 1 : Répartition des ouvrages de gestion des eaux pluviales**

## 4.4 ENTRETIEN DES OUVRAGES DE COLLECTE ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le suivi de l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales permet désormais de disposer de données sur le nombre d'avaloirs et le linéaire de réseaux curés, l'état des avaloirs et le taux d'enrassement des

réseaux. Ces données seront consolidées d'une année sur l'autre et permettront de mieux piloter le programme d'entretien des ouvrages d'eaux pluviales

Territoire	Ville de Beauvais	Communes (hors Beauvais)
Prestataire en charge de la mission	SARP	SARP
Nombres d'avaloirs curés	3 790	2 734
Linéaire de réseau curé	0 ml	845 ml
Puits d'infiltrations entretenus	0	12
Tonnage de produits de curage traités à la station d'épuration de Beauvais	88 tonnes	75 tonnes
Nombres d'avaloirs présentant des anomalies (fond endommagé, présence de béton, cadre endommagé, etc)	43	23
Nombre d'ouvrages d'eaux pluviales réparés	99 : 49 en régie et 50 par un prestataire extérieur	
Séparateurs hydrocarbures entretenus	12	3
Linéaire de réseau curé en curatif par la régie	4 600 ml	600 ml

***Tableau 2 : Bilan 2024 de l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales***

## 5 COLLECTE ET TRANSPORT DES EAUX USEES

### 5.1 PATRIMOINE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

#### 5.1.1 INVENTAIRE DU PATRIMOINE EXISTANT

Le réseau d'assainissement s'étend sur 31 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur une longueur de près de 537 kilomètres. Le système d'assainissement comprend également :

- ✓ 27 722 branchements d'eaux usées dont 11 941 sur la ville de Beauvais,
- ✓ 188 stations de relevage ou de refoulement des eaux usées et des eaux pluviales (4), pour près des trois quarts sur les communes (136) ;
- ✓ 14 aéroéjecteurs (Rochy-Condé), 2 centrales de vide (Allonne et Milly-sur-Thérain) ;
- ✓ 7 déversoirs d'orage (Auneuil, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Hermes et la Neuville-en-Hez) et 1 bassin d'orage sur le réseau (Crèvecœur-le-Grand) ;
- ✓ 1 bâche point haut sur Hermes ;
- ✓ 1 canal de mesure de débit à Savignies.

L'essentiel de la collecte est réalisé selon un mode séparatif. Les eaux usées sont récupérées dans des conduites séparées de celles des eaux pluviales si cette dernière est présente. Seule la majeure partie des réseaux des communes d'Auneuil, de Bresles et de Crèvecœur-le-Grand et une partie du réseau de la Neuville-en-Hez ont un caractère unitaire. Les eaux usées et les eaux pluviales sont alors récupérées dans une même conduite. Dans ce dernier cas, des déversoirs d'orage permettent de "décharger" le surplus des eaux unitaires diluées vers le milieu naturel - cours d'eau le plus souvent - lors d'événements pluvieux importants.

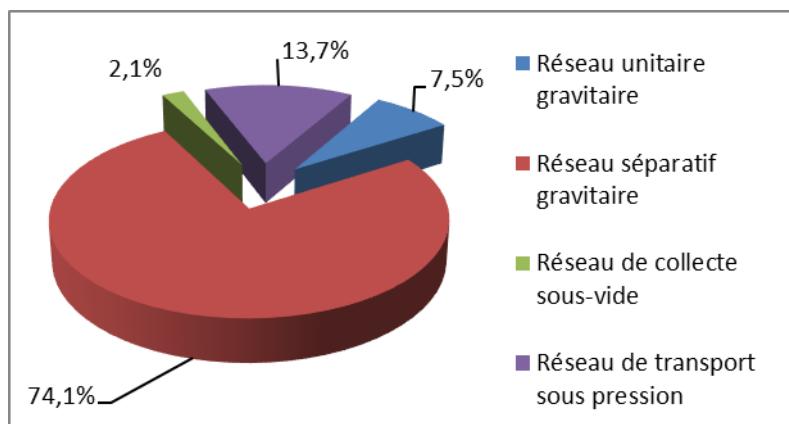
Le gravitaire est la technique de collecte dominante sur le périmètre de l'agglomération. A l'aval des bassins de collecte gravitaire sont souvent placés des postes de refoulement, des aéroéjecteurs ou des liaisons sous pression descendante alimentées par une bâche, pour transporter sous pression les effluents vers une station d'épuration ou un réseau gravitaire d'un autre bassin de collecte ou d'une autre commune. Une solution alternative par assainissement sous vide représentant environ 10 km de réseau a été développée sur les communes d'Allonne et surtout de Milly-sur-Thérain à la faveur d'une

topographie assez plate et de la présence d'une nappe phréatique affleurante, conditions favorables à l'adoption d'une telle technique.

Le réseau d'assainissement est composé de la manière suivante (cf. tableau 3 et figure 4) :

Type de réseau	Ville de Beauvais	Communes (hors Beauvais) <sup>2</sup>
Réseau unitaire	-	41,3 km
Réseau séparatif gravitaire eaux usées	181,9 km	226,5 km
Réseau de collecte sous-vide	-	11,3 km
Réseau de refoulement eaux usées	8,5 km	67,1 km
<b>Linéaire total</b>	<b>190,4 km</b>	<b>346,2 km</b>
		<b>536,6 km</b>

**Tableau 3 : Répartition des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées**



**Figure 4 : Composition du réseau de collecte et de transfert des eaux usées**

Le décret du 27 janvier 2012 précise qu'à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement. L'arrêté du 2 décembre 2013 assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le rapport sur le prix et la qualité du service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème.

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

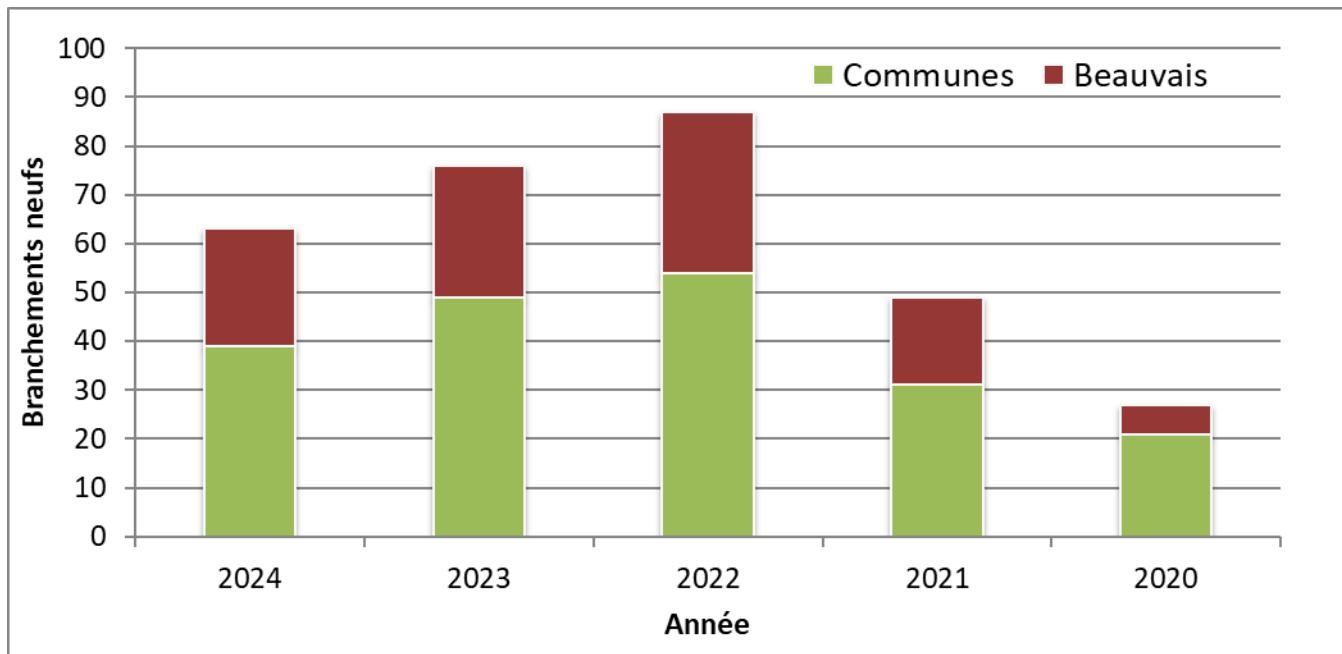
Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau ; en ce qui concerne le service assainissement, cet indice est de 66 points, en baisse par rapport à 2023 (75 points) par rapport aux mises à jour réalisées au fur et à mesure.

#### 5.1.2 BILAN DES NOUVEAUX BRANCHEMENTS POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

En 2024, 63 branchements neufs au réseau de collecte des eaux usées (24 sur Beauvais et 39 sur les communes) ont été exécutés, contre 76 en 2023, 87 en 2022 et 49 en 2021. Le nombre de branchements neufs n'est pas le reflet exact du nombre de nouvelles constructions ou de nouveaux

<sup>2</sup> Hors ouvrages de transfert vers la station d'épuration de Hermes partagés avec la communauté de communes Thelloise  
Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2024 - Page 20 sur 49

logements. Dans certains cas, un seul branchement neuf peut desservir un lotissement de plusieurs habitations ou un ensemble de logements collectifs. Par ailleurs, la création de nouveaux logements ne s'accompagne pas nécessairement de la réalisation d'un nouveau branchement, en cas de réutilisation d'un branchement d'eaux usées existant.



**Figure 5 : Evolution du nombre de branchements neufs pour des constructions neuves réalisés depuis 2020**

Afin que le règlement d'assainissement soit appliqué, à tous les niveaux de l'instruction des autorisations d'urbanisme, la communauté de l'agglomération du Beauvaisis formule des observations et rappelle les prescriptions sur les dossiers de permis de construire et d'aménager et les certificats d'urbanisme. Le tableau suivant indique la répartition des 331 demandes instruites en 2024 sur les secteurs relevant de l'assainissement collectif.

Territoire	Communes (hors Beauvais)			Beauvais			Total		
	Année	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023
Permis de construire	190	144	<b>146</b>	62	60	<b>44</b>	252	204	<b>190</b>
Permis d'aménager (lotissement)	8	7	<b>8</b>	0	2	<b>0</b>	8	9	<b>8</b>
Certificat d'urbanisme ou demande d'informations	191	88	<b>83</b>	14	20	<b>22</b>	205	108	<b>105</b>
Déclaration préalable	6	0	<b>20</b>	12	2	<b>13</b>	18	2	<b>33</b>
Total	395	239	<b>257</b>	88	84	<b>79</b>	483	323	<b>336</b>

**Tableau 4 : Bilan des instructions des autorisations d'urbanisme 2024**

## 5.2 PERFORMANCES DU SYSTÈME DE COLLECTE (INDICATEURS, ÉNERGIE)

### 5.2.1 BILAN ÉNERGÉTIQUE

L'optimisation de l'utilisation de l'énergie et des produits chimiques de nos activités et la gestion de nos déchets répondent à un impératif majeur de développement durable, en contribuant à réduire notre impact environnemental. Réduire notre bilan carbone concerne en premier lieu l'énergie utilisée par les installations du service (pompage, traitement, ...).

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique et par nature d'installation les consommations en énergie électrique liées à la collecte et au transport des eaux usées.

Ouvrages		Postes de refoulement (PR) COMMUNES <sup>3</sup>	Centrale de vide Allonne et Milly-sur- Thérain	Postes de refoulement Beauvais
Energie électrique consommée (kWh/an)	2022	684 947	157 989	116 850
	2023	865 039	194 764	118 526
	<b>2024</b>	<b>700 665</b>	<b>186 565</b>	<b>144 877</b>
Nombre d'ouvrages		135 <sup>4</sup>	2	38 <sup>5</sup>
Estimation du volume pompé (m <sup>3</sup> /an) et de la consommation en kWh/m <sup>3</sup>	2022	2 486 376 m <sup>3</sup> /an 0,28 kWh/m <sup>3</sup>	99 024 m <sup>3</sup> /an 1,6 kWh/m <sup>3</sup>	2 230 233 m <sup>3</sup> /an 0,05 kWh/m <sup>3</sup>
	2023	3 452 086 m <sup>3</sup> /an 0,25 kWh/m <sup>3</sup>	175 341 m <sup>3</sup> /an 1,1 kWh/m <sup>3</sup>	1 995 148 m <sup>3</sup> /an 0,06 kWh/m <sup>3</sup>
	<b>2024</b>	<b>3 732 704 m<sup>3</sup>/an</b> <b>0,19 kWh/m<sup>3</sup></b>	<b>203 401 m<sup>3</sup>/an</b> <b>0,92 kWh/m<sup>3</sup></b>	<b>2 030 714 m<sup>3</sup>/an</b> <b>0,07 kWh/m<sup>3</sup></b>
Volume pompé/volume traité en station d'épuration		<b>2,00</b>		<b>0,35</b>

**Tableau 5 : Consommations électriques des ouvrages de transport des eaux usées**

Les consommations électriques liées au transfert des eaux usées de près de 900 000 kWh/an (Hors Beauvais) se concentrent surtout sur les communes, avec comme explications :

- ✓ La forte consommation électrique des pompes qui créent le vide dans les conduites d'assainissement des communes d'Allonne et de Milly-sur-Thérain ;
- ✓ Le nombre important des postes de relèvement avec des hauteurs de relèvement importantes liés au transfert des eaux usées de certaines communes vers la ville de Beauvais ;
- ✓ Les besoins électriques pour le fonctionnement de compresseurs nécessaires au traitement H2S à l'air.

Par ailleurs, les effluents des communes sont pompés deux fois avant de rejoindre leur unité de traitement. Le mode de collecte surtout gravitaire sur la ville de Beauvais fait que seule moins de la moitié des effluents est relevée avant de rejoindre la station d'épuration de Beauvais.

### 5.2.2 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

<sup>3</sup> Les consommations électriques des aéroéjecteurs installés sur la commune de Rochy-Condé sont globalisées avec celles de la station d'épuration.

<sup>4</sup> Déduction des ouvrages pour lesquels les données de consommation électrique ne sont pas disponibles

<sup>5</sup> Déduction des ouvrages pour lesquels les données de consommation électrique ne sont pas disponibles

Sur le plan réglementaire, les performances du système de collecte doivent être mesurées au travers des deux indicateurs suivants :

- ✓ Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées en 2024 est de 0,08 %. Sur les 5 dernières années, le linéaire total de réseau de collecte renouvelé est de 3 650 ml (450 ml en 2024 sur Beauvais) ;
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.

### **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel des réseaux de collecte des eaux usées**

Cet indice mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par temps sec et en temps de pluie. Pour l'ensemble du service, cet indice est de 100 (contre 97,4 en 2023) sur une échelle allant de 0 à 120. La collectivité évalue l'impact des rejets sur le milieu récepteur, dispose d'une connaissance de la qualité des milieux récepteurs. La collectivité a également mis en place un suivi de la pluviométrie en différents points de son territoire et estime les périodes de déversement sur les trop-pleins des postes de refoulement.

## **5.3 ENTRETIEN DU RÉSEAU**

### **5.3.1 CURAGE PRÉVENTIF ET INTERVENTIONS CURATIVES**

#### **Nombre de points noirs du réseau de collecte**

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau gravitaire est de 5,78 unités/100 km, soit 26 points noirs (18 sur Beauvais, 5 sur la CAB et 3 sur Crèvecœur-le-Grand). Cet indicateur permet d'évaluer l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées et d'identifier les améliorations prioritaires à apporter en raison de défauts structurels et de conflits d'écoulement.

Sur les 18 points noirs recensés à Beauvais, 10 nécessitent une intervention de curage tous les 3 mois et les 8 autres à fréquence plus régulière, à savoir au moins tous les 15 jours.

Secteur	Curage préventif en km				% linéaire total curé/an <sup>6</sup> (depuis 5 ans)	Fréquence de curage du réseau
	2021	2022	2023	2024		
Ville de Beauvais	30,7 km	30,7 km	35,8 km	<b>23,5 km</b>	18,9 %	<b>1 fois tous les 5,3 ans (sur la période 2020-2024)</b>
Communes hors ville de Beauvais	15,05 km	15,05 km	19,7 km	<b>44,58 km</b>	7,2 %	<b>1 fois tous les 14 ans (sur la période 2020-2024)</b>
Total	45,75 km	45,75 km	55,5 km	<b>68,08 km</b>	-	-

**Tableau 6 : Linéaire de réseau de collecte des eaux usées curé à titre préventif 2024**

<sup>6</sup> Linéaire curé/linéaire de réseau de collecte gravitaire et sous-vide (hors réseau de refoulement)

Deux zones se distinguent au niveau de l'entretien des réseaux :

- ✓ Le réseau de la ville de Beauvais réparti en huit secteurs est entretenu par le service d'assainissement de la CAB. Sur Beauvais, l'accent a été mis depuis longtemps sur l'entretien préventif avec un curage de l'ensemble du réseau en moyenne tous les cinq ans. Cette moyenne augmente d'année en année suite à des problématiques de moyens humains et également de matériel vieillissant. Cette politique d'entretien a pour optique de limiter les interventions curatives d'autant plus gênantes pour les usagers que les volumes d'effluents véhiculés par le réseau d'assainissement de Beauvais sont importants ;
- ✓ Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement des 30 autres communes de la CAB ont été confiés à Véolia Eau via différents contrats d'affermage avec une politique d'entretien préventif de 10% du linéaire total. En 2024, cet objectif est rempli avec 16,6 % réalisé.

Le nombre d'interventions curatives sur réseaux et branchements à la suite d'obstructions se répartit approximativement en 55,7 % sur la ville de Beauvais et 44,3 % sur le service délégué à Véolia Eau (30 communes), soit un ratio proche de 0,35 interventions curatives par km de réseau et par an sur le territoire.

Secteur	Nombre d'interventions curatives réseau/an	Nombre d'interventions curatives réseau/km de réseau/an
Communes hors ville de Beauvais (service délégué)	48 (81 en 2023)	0,14 (0,25 en 2023)
Ville de Beauvais	129 (102 en 2023)	0,68 (0,54 en 2023)
<b>Total</b>	<b>177 (183 en 2023)</b>	<b>0,33 (0,35 en 2023)</b>

**Tableau 7 : Nombre d'interventions curatives sur les réseaux de collecte des eaux usées**

Toutefois, la limitation du nombre d'interventions curatives sur la ville de Beauvais se fait au prix d'une fréquence d'entretien plus élevée, car le réseau d'assainissement de Beauvais présente une sensibilité accrue aux phénomènes d'obstructions en raison :

- ✓ De l'ancienneté du réseau et donc de la présence de désordres (décalage de fil d'eau, branchement pénétrant, ...) et de l'existence de nombreux rejets industriels et de produits graisseux, facteurs favorables à l'accumulation de dépôts ;
- ✓ De l'absence dans plus d'un cas sur 2 de regard de branchement ce qui empêche l'entretien préventif de certains branchements et rend difficile la distinction de l'origine des obstructions (domaine privé ou public) ;
- ✓ D'une utilisation des réseaux principaux à plus forte charge, ce qui favorise l'apparition de bouchons sur les antennes raccordées à ces réseaux ;
- ✓ De diamètre plus important des canalisations qui rend ce réseau plus sensible aux actes de malveillance et donc aux obstructions par des objets divers (morceaux de bois, de plastiques, vêtements, animaux morts, ...).

Véolia Eau a mis en place une politique d'entretien préventif sur les réseaux d'assainissement des communes d'Allonne et de Milly-sur-Thérain de type sous-vide et notamment sur les vannes de transfert à l'aval des réseaux gravitaires.

## Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service ayant un impact direct sur les habitants. Il est estimé à partir du nombre d'indemnisations présentées par des tiers ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordement d'effluents. Pas de demande d'indemnisation liée à des débordements d'effluents du réseau public au titre de l'année 2024 sur la collectivité.

Les débordements d'effluents dans les habitations sont habituellement causés par les refoulements par les branchements et par le non-respect par l'abonné du règlement du service. Ce règlement prévoit dans son article 41 que « tout appareil d'écoulement se trouvant à un niveau inférieur à celui de la chaussée dans laquelle se trouve le réseau public doit être muni d'un dispositif d'arrêt (clapet de retenue) contre le reflux d'eau du réseau public. La communauté d'agglomération ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dégâts occasionnés aux propriétés, immeubles et biens par le reflux des eaux d'égout, provenant d'un point d'évacuation situé en dessous du niveau de la chaussée ».

### 5.3.2 LES RÉPARATIONS / RÉHABILITATIONS DE COLLECTEURS

Le service assainissement de la CAB a la charge de la maintenance de son patrimoine. Ainsi, le service effectue des réparations et réhabilitations de collecteurs sur l'ensemble de son territoire de compétence. Trois techniques sont mises en œuvre :

- ✓ Chemisage continu sans tranchée, qui consiste à introduire dans les tuyaux affectés par des casses une gaine en fibres synthétiques imprégnée de résine ;
- ✓ Réhabilitation ponctuelle des problèmes sur collecteurs ou sur branchements sans tranchée : étanchéité d'un joint, reprise d'un branchement, fraisage de racine ou d'éléments pénétrants, réparation d'une fissure par la pose d'une manchette ;
- ✓ Réparation ou remplacement de collecteurs ou de branchements en tranchée ouverte.

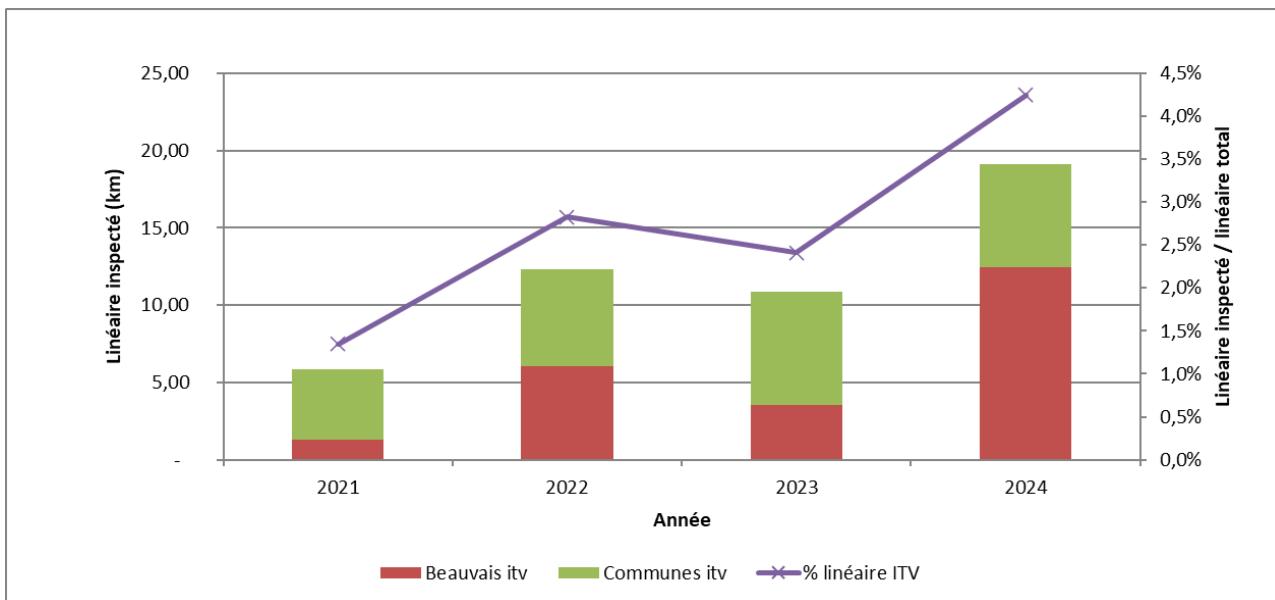
En 2024, 450 ml de réseau ont été renouvelés sur Beauvais (200 ml en 2023).

Sur la ville de Beauvais, les branchements ne sont généralement pas dotés de regard de branchement. Aussi, le service assainissement essaie de mettre à profit les travaux de réfection de trottoirs ou de renouvellement de branchements pour mettre en place ces regards de branchements.

## 5.4 SURVEILLANCE DU RÉSEAU

### 5.4.1 INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

Afin d'améliorer la connaissance de l'état des réseaux, de diagnostiquer et ainsi de planifier de façon rapide et précise les travaux éventuels de réhabilitation, le service assainissement procède à des inspections visuelles des réseaux d'eaux usées ou pluviales à l'aide de robots autotractionnés ou de caméra à pousser.



**Figure 6 : Linéaire de collecteurs d'eaux inspecté depuis 5 ans**

L'inspection télévisuelle a porté en 2024 sur un peu plus de 19 km, contre 10,8 km en 2023. La décision de programmer l'inspection télévisée intervient :

- ✓ Soit préalablement à des travaux de réfection de voirie ou de requalification d'un secteur, dans le but de programmer les travaux de réhabilitation ou de renouvellement du réseau nécessaires à sa remise en état ou à la prolongation de sa durée de vie avec le souci d'éviter des travaux de réparation ultérieurs dégradant les voiries nouvellement refaites ;
- ✓ Soit lorsqu'un secteur du réseau est confronté de façon répétée à des phénomènes d'obstructions (points noirs, ...) pour identifier l'origine de ces désordres et procéder aux réparations. Ces prestations d'inspection sont plus circonscrites et peuvent quelquefois relever un caractère d'urgence. Aussi, elles peuvent être réalisées par le service assainissement ou le délégataire.
- ✓ Soit en cas de présomption d'infiltrations d'eaux de nappe ou de dégradation du réseau en raison de la présence d'hydrogène sulfuré à l'aval du rejet de conduites de refoulement.

En moyenne depuis 5 ans, près de 2,7 % du linéaire total de collecteur est inspecté chaque année.

#### 5.4.2 CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS PRIVATIVES D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES

Le renforcement des exigences des compétences de protection des collectivités prévu par la loi du 22/08/2021 s'accompagne d'un relèvement des exigences de protection des milieux naturels.

Concernant l'assainissement, les collectivités se voient confier une mission de contrôle du raccordement des nouveaux immeubles au réseau public de collecte des eaux usées. Ce contrôle devra être demandé par le propriétaire ou le syndicat des copropriétaires. Il donnera lieu à la délivrance d'un document de conformité valable dix ans.

Sur le territoire de la CAB le contrôle en cas de vente est obligatoire depuis 2014. La mise en place d'une facturation à compter du 1er janvier 2023 a été adoptée par le conseil communautaire fin 2022 pour les contrôles de ventes.

##### 5.4.2.1 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ D'EXÉCUTION

Le contrôle des raccordements neufs a pour objet de vérifier la "qualité d'exécution" des ouvrages amenant les eaux usées à la partie publique du branchement c'est-à-dire non seulement la réalisation des travaux eux-mêmes mais également le respect des prescriptions techniques édictées par le service

public d'assainissement collectif. Ce contrôle est gratuit pour le propriétaire de l'immeuble et est en place depuis 2008 pour le contrôle des raccordements neufs. Il a porté sur 72 habitations en 2024 (contre 129 en 2023).

Contrôle de la qualité d'exécution	Beauvais				Communes			
Année	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Nouvelles constructions	0	0	64	11	16	0	65	61
Desserte de propriétés existantes en assainissement collectif	1	0	0	0	37	0	10	0
Non conformités	1	0	8	0	0	0	11	0

***Tableau 8 : Bilan des contrôles de la qualité d'exécution***

#### **5.4.2.2 CONTRÔLE DU MAINTIEN EN BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT**

La collectivité peut contrôler le « maintien en bon état de fonctionnement » des raccordements existants. Ce contrôle s'effectue :

- ✓ De façon occasionnelle en cas de forte suspicion de rejets d'eaux pluviales ou de raccordement incomplet des installations sanitaires ou à la suite de tests à la fumée ;
- ✓ De façon obligatoire depuis le 1er septembre 2014 à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier situé dans le périmètre de l'assainissement collectif. Cette obligation de contrôle explique pour une bonne part le surcroît de contrôle depuis 2015 ; les ventes d'appartement au sein d'ensemble immobilier ne faisaient pas l'objet par le passé de contrôle et nous n'étions pas informés de certaines ventes de biens immobiliers.

Contrôle installations anciennes	Ville de Beauvais	Communes	Total
Nombres de contrôle de raccordements existants	<b>822 (CAB)<sup>7</sup></b>	<b>359 (CAB)</b>	<b>1 181 (1 146 en 2023, 1 349 en 2022 et 1 464 en 2021)</b>
Contrôle non-conforme	<b>79 (CAB)</b>	<b>53 (CAB)</b>	<b>132 (227 en 2023, 206 en 2022, et 198 en 2021)</b>
<b>% de conforme</b>	<b>90 % (84 % en 2023)</b>	<b>85 % (72 % en 2023)</b>	<b>89 % (80% en 2023, 85% en 2022 et 86,4% en 2021)</b>
Nombres de contre-visites de levée de non-conformités	<b>51</b>	<b>16</b>	<b>67 (67 en 2023)</b>

***Tableau 9 : Bilan des contrôles des installations anciennes***

En 2024, comme détaillé dans le tableau ci-dessus, 1 181 contrôles de raccordements existants et 67 contre-visites ont été diligentées et 132 situations de non-conformités ont été identifiées, soit 11,2 % des habitations contrôlées.

#### **5.4.2.3 FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ EN DOMAINE PRIVE**

La communauté d'agglomération du Beauvaisis propose depuis début 2014 aux propriétaires de bénéficier de subventions pour la mise en conformité des branchements au réseau d'eaux usées des particuliers, subvention accordée par l'agence de l'eau Seine Normandie.

<sup>7</sup> Dont 359 appartements et 47 locaux commerciaux

Depuis 2020, afin de faciliter l'instruction des dossiers de demandes d'aides, une convention de mandat a été signé entre la collectivité et l'agence de l'eau permettant aux propriétaires dont le raccordement est non conforme de bénéficier d'aides jusqu'à 3 000 euros pour de la mise en conformité et jusqu'à 1 000 euros supplémentaires en cas de déconnexion des eaux pluviales du réseau.

**En 2024, 25 aides ont été versées dont 21 dans le cadre de mise en conformité des particuliers et 4 pour des activités économiques (48 en 2023).**

#### 5.4.3 TÉLÉGESTION

Le service de l'assainissement dispose d'un outil de télésurveillance des stations de pompage des eaux usées qui enregistre les informations de fonctionnement de ces ouvrages et qui permet d'avoir une information en temps réel en cas de défaillance. Ces dispositifs de téléalarme et de télésurveillance surveillent en permanence les différentes stations de relèvement, ainsi que la majorité des stations d'épuration, et préviennent les personnels d'astreinte des dysfonctionnements ou problèmes, en principe avant que l'incident n'ait pu occasionner une gêne pour l'usager.

Ainsi, 164 stations de pompage des eaux usées sur la CAB (92 %) sont télésurveillées pour pouvoir intervenir à tout moment en cas de panne majeure.

#### 5.4.4 SUIVI DES INDUSTRIELS

Depuis 2001, la collectivité travaille en partenariat avec les industriels qui rejettent une pollution importante. Le service assainissement compte ainsi **8** usagers industriels conventionnés pour le rejet de leurs eaux usées et leur traitement en station d'épuration. Ces conventions de rejet font l'objet d'un suivi administratif et de contrôles tant internes aux entreprises qu'externes.

En 2024, le service assainissement a mené des actions particulières chez certains industriels :

- ✓ Renouvellement de l'arrêté de déversement avec l'établissement SINIAT à Auneuil ;
- ✓ Etablissement d'arrêté spécial de déversement des eaux industrielles de l'établissement SOPROGAZ à Beauvais pour une durée de 2 ans, la société n'ayant pas répondu à nos sollicitations relatives à la rédaction d'une convention ;
- ✓ Établissement de l'arrêté de déversement et de la convention de rejet provisoire pour l'entreprise SAGERE à Bresles dans l'attente de travaux de mise en conformité ;

Au 31 décembre 2024, **5 autorisations** de déversement ou conventions de rejets ont été signées, réparties en :

- ✓ 3 conventions de rejets avec des industriels ;
- 2 autorisations de déversement pour des artisans

**Sur l'ensemble du territoire de la CAB, on dénombre 128 autorisations de rejets délivrées.**

En 2025, le service assainissement va poursuivre la mise à jour et réviser les conventions des gros industriels raccordés afin d'affiner la qualité des rejets et de mettre à jour notre connaissance patrimoniale.

## 6 EPURATION DES EAUX USEES

### 6.1 IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Une station d'épuration reçoit les eaux usées collectées par le réseau d'assainissement. Elle réalise, par des procédés biologiques ou physiques, l'élimination de la majeure partie de la pollution contenue dans ces eaux usées, afin de protéger le milieu naturel récepteur. La pollution éliminée est concentrée sous forme de « boues » qui sont valorisées préférentiellement en agriculture.

### 6.1.1 OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, CAPACITÉS D'ÉPURATION ET PRESCRIPTIONS DE REJETS POUR LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS POLLUANTS

La communauté d'agglomération dispose d'un parc de 13 stations d'épuration. Leur capacité varie entre 750 et 110 000 équivalents-habitants.

Station	Capacité - Caractéristiques	Prescriptions de rejet	Année de mise en service Procédé de traitement Exutoire des eaux traitées Date d'autorisation de rejet et date d'expiration	
<b>Beauvais</b>	<b>110 000 éq.hab.</b>		<b>1997</b>	
	25 400 m <sup>3</sup> /j – 1400 m <sup>3</sup> /j (temps sec) - 2 500 m <sup>3</sup> /h (temps pluie) 6 600 kg DBO <sub>5</sub> /j 8 600 kg MES/j 13 900 kg DCO/j 1 650 kg NTK/j 450 kg Pt/j	25 mg/l DBO <sub>5</sub> 30 mg/l MES 90 mg/l DCO 7 mg/l NH <sub>4</sub> – 10 mg/l NGL 1 mg/l Pt	Boues activées en aération prolongée - déphosphatation physico-chimique – traitement tertiaire par décantation lamellaire (Double file) Le Thérain 21 avril 2017 31 décembre 2032	
<b>Auneuil</b>	<b>4 400 éq.hab.</b>		<b>2010</b>	
	Temps sec 854 m <sup>3</sup> /j – 74 m <sup>3</sup> /h	Temps pluie 1 754 m <sup>3</sup> /j – 112 m <sup>3</sup> /h	12 mg/l DBO <sub>5</sub> ou mini 80 %	
	264 kg DBO <sub>5</sub> /j 528 kg DCO/j 66 kg NTK/j 13 kg Pt/j	437 kg DBO <sub>5</sub> /j 1 050 kg DCO/j 115 kg NTK/j 22 kg Pt/j	30 mg/l MES ou mini 90 % 60 mg/l DCO ou mini 75 % 5 mg/l NTK – 2 mg/l en NH <sub>4</sub> – 10 mg/l NGL ou mini 70 % 1 mg/l ou mini 70 % en Pt	
			31 décembre 2033	
<b>Auteuil</b>	<b>1 500 éq.hab.</b>		<b>2016</b>	
	225 m <sup>3</sup> /j - 29 m <sup>3</sup> /h 90 kg DBO <sub>5</sub> /j 135 kg MES/j 180 kg DCO/j 22,5 kg NTK/j 4,5 kg Pt/j	25 mg/l DBO <sub>5</sub> 35 mg/l MES 90 mg/l DCO 10 mg/l NTK - 15 mg/l NGL 2 mg/l Pt	Boues activées en aération prolongée - déphosphatation physico-chimique Rejet par infiltration 31 décembre 2020 31 décembre 2035	
<b>Bailleul-sur-Thérain</b>	<b>2 500 éq.hab.</b>	Débit de référence : 500 m <sup>3</sup> /j	<b>1986</b>	
	150 kg DBO <sub>5</sub> /j 225 kg MES/j 300 kg DCO/j 38 kg NTK/j 7,5 kg Pt/j	25 mg/l DBO <sub>5</sub> 30 mg/l MES 90 mg/l DCO 10 mg/l NTK 15 mg/l NGL	Boues activées en aération prolongée Etang avec rejet dans le Thérain 30 décembre 2013 Pas de date d'expiration	
		Rendement mini 40 % Pt		
<b>Bresles</b>	<b>6 000 éq.hab.</b>		<b>2005</b>	
	Temps sec 900 m <sup>3</sup> /j 360 kg	Temps pluie 2 700 m <sup>3</sup> /j 540 kg	87 m <sup>3</sup> /h 25 mg/l DBO <sub>5</sub> 35 mg/l MES	Boues activées en aération prolongée – déphosphatation physico-chimique – traitement

$\text{DBO}_5/\text{j}$	$\text{DBO}_5/\text{j}$	125 mg/l DCO	tertiaire par décantation
420 kg	1 320 kg	15 mg/l NGL	lamellaire
MES/j	MES/j	2,5 mg/l Pt	Fossé d'Huny (Affluent de la
780 kg	1 860 kg		Trye)
DCO/j	DCO/j		12 avril 2017
141 kg NTK/j			31 décembre 2032
28 kg Pt/j			

Crèvecœur-le-Grand	5 400 éq.hab.			2015
	<b>Temps sec</b>	<b>Temps pluie</b>	25 mg/l $\text{DBO}_5$	Boues activées en aération prolongée
	713 m <sup>3</sup> /j	3 351 m <sup>3</sup> /j		
	324 kg	486 kg	30 mg/l MES	Rejet par infiltration
	$\text{DBO}_5/\text{j}$	$\text{DBO}_5/\text{j}$		
	486 kg	1 069 kg	90 mg/l DCO	23 janvier 2014
	MES/j	MES/j		
	702 kg	1 264 kg	10 mg/l NTK	31 décembre 2029
	DCO/j	DCO/j	20 mg/l NGL	
	81 kg NTK/j	105 kg NTK/j		
	16 kg Pt/j	21 kg Pt/j		
Frocourt	750 éq.hab.			1982
	Débit de référence : 120 m <sup>3</sup> /j			
	45 kg $\text{DBO}_5/\text{j}$	25 mg/l $\text{DBO}_5$		Boues activées en aération
	68 kg MES/j	30 mg/l MES		prolongée – déphosphatation
	90 kg DCO/j	90 mg/l DCO		physico-chimique
	12 kg NTK/j	10 mg/l NTK		Ru de Berneuil
	2,25 kg Pt/j	15 mg/l NGL		5 octobre 2016
		2 mg/l Pt		31 décembre 2031
Hermes	20 000 éq.hab.			2015
	Débit de référence : 3 000 m <sup>3</sup> /j			
	1 200 kg $\text{DBO}_5/\text{j}$	25 mg/l $\text{DBO}_5$		Boues activées en aération
	1 800 kg MES/j	30 mg/l MES		prolongée – déphosphatation
	2 400 kg DCO/j	90 mg/l DCO		physico-chimique (Double file)
	300 kg NTK/j	8 mg/l NTK		Le Thérain
	60 kg Pt/j	15 mg/l NGL		25 juillet 2013
		1 mg/l Pt		31 décembre 2033
La-Neuville-en-Hez/La-Rue-Saint-Pierre/Litz	3 000 éq.hab.			2024
	<b>Temps sec</b>	<b>Temps pluie</b>		
	465 m <sup>3</sup> /j	740,2 m <sup>3</sup> /j		Boues activées en aération
	180 kg	201,3 kg	25 mg/l $\text{DBO}_5$	prolongée
	$\text{DBO}_5/\text{j}$	$\text{DBO}_5/\text{j}$		Rejet par infiltration
	270 kg	323,30 kg	30 mg/l MES	26 octobre 2022
	MES/j	MES/j		31 décembre 2037
	360 kg	413,30 kg	90 mg/l DCO	
	DCO/j	DCO/j		
	45 kg NTK/j	58,30 kg NTK/j	10 mg/l NTK	
			15 mg/l NGL	
	7,5 kg Pt/j	8,6 kg Pt/j	2 mg/l Pt	
Milly-sur-Thérain	7000 éq.hab.			2012
	1120 m <sup>3</sup> /j – 105 m <sup>3</sup> /h			
	420 kg $\text{DBO}_5/\text{j}$	25 mg/l $\text{DBO}_5$ ou mini 90 %		Boues activées en aération
	639 kg MES/j	35 mg/l MES ou mini 90 %		prolongée - déphosphatation
				physico-chimique
				Le Thérain

	885 kg DCO/j 92 kg NTK/j 18,3 kg Pt/j	90 mg/l DCO ou mini 85 % 10 mg/l NTK - 15 mg/l NGL ou mini 80 % 2 mg/l Pt ou mini 85 %	22 mars 2011 Pas de date d'expiration du récépissé de déclaration
<b>Rochy-Condé</b>	<b>2200 éq.hab.</b>		<b>2006</b>
	330 m³/j – 38 m³/h 132 kg DBO₅/j  198 kg MES/j 330 kg DCO/j 33 kg NTK/j  8,8 kg Pt/j	Débit de pointe 10 l/s 25 mg/l DBO₅ ou mini 80 %  30 mg/l MES ou mini 90 % 90 mg/l DCO ou mini 75 % 10 mg/l NTK - 15 mg/l NGL ou mini 70 %  2 mg/l ou mini 30 % en Pt	Boues activées en aération prolongée - déphosphatation physico-chimique  Le Thérain 5 mars 2004 25 mars 2021 31 décembre 2036
<b>Saint-Paul</b>	<b>5000 éq.hab.</b>		<b>2015</b>
	Débit de référence 800 m³/j – Débit de pointe 87 m³/h 300 kg DBO₅/j  450 kg MES/j 600 kg DCO/j 75 kg NTK/j  10 kg Pt/j	20 mg/l DBO₅  35 mg/l MES 70 mg/l DCO 10 mg/l NTK - 4 mg/l en N-NH₄ 15 mg/l NGL 1 mg/l	Boues activées en aération prolongée - déphosphatation physico-chimique  L'Avelon 5 octobre 2016 31 décembre 2031
<b>Therdonne</b>	<b>900 éq.hab.</b>		<b>2000</b>
	165 m³/j – 19,8 m³/h  66 kg DBO₅/j 99 kg MES/j 132 kg DCO/j 13,5 kg NTK/j	Débit de pointe 10 l/s  25 mg/l DBO₅ 30 mg/l MES 90 mg/l DCO 15 mg/l NTK	Boues activées en aération prolongée  Le Thérain 10 février 1999 Pas de date d'expiration du récépissé de déclaration

**Tableau 10 : Caractéristiques et exigences de rejets des stations d'épuration de la CAB**

Les 13 installations de traitement des eaux mettent en œuvre, un procédé de traitement par boues activées en aération prolongée lequel constitue la référence des traitements biologiques aérobies en cultures libres. On maintient dans un bassin de traitement une concentration déterminée de bactéries grâce à la recirculation des boues. Les boues sont séparées de l'eau traitée par décantation dans un clarificateur, puis réintroduites dans le bassin de traitement. L'aération est assurée mécaniquement, soit par des aérateurs de surface, soit par insufflation d'air.

Les boues activées en aération prolongée sont capables d'assurer une excellente qualité d'effluents épurés et notamment une bonne élimination des pollutions azotées et carbonées. Par contre, le traitement poussé du phosphore suppose l'ajout d'un traitement spécifique, dont 9 stations d'épuration en sont désormais équipées : Auneuil, Auteuil, Beauvais, Bresles, Hermes, Frocourt, Milly-sur-Thérain, Rochy-Condé et Saint-Paul. La permanence des performances de ce procédé de traitement par boues activées suppose toutefois une exploitation attentive et une station bien conçue et bien dimensionnée.

La majorité des stations d'épuration du parc à moins de 30 ans. Deux installations ont plus de 30 ans. Celle de Frocourt qui a fait l'objet de travaux de remise à niveau en 2016 dont les résultats sont conformes l'arrêté de rejet. Celle de Bailleul-sur-Thérain peut présenter des non-conformités en phosphore, une déphosphatation doit être installé en 2025. De plus, des surcharges hydrauliques sont observées par temps de pluie, le diagnostic assainissement, en cours, indiquera les zones de la commune où il y a des eaux claires parasites afin de prévoir les travaux nécessaires. La nouvelle station d'épuration qui traite les effluents des communes de La-Neuville-En-Hez, Litz et La-Rue-Saint-Pierre a été mise en service en juin 2024.

### 6.1.2 STATION D'ÉPURATION DE BEAUVAIS

La station d'épuration de Beauvais, mise en service en juin 1997, a une capacité de 110 000 équivalents-habitants. Elle est de type boues activées à faible charge, avec un traitement tertiaire de déphosphatation. Le traitement des boues est assuré par flottation puis centrifugation et séchage, après adjonction de polymères et de chaux.

Un certain nombre d'établissements industriels, d'artisans, de P.M.E.<sup>8</sup> et d'abonnés divers non domestiques, dont les plus importants sont les sociétés AGCO, BIOCODEX, SOLABIA, VISKASE pour une partie de ses effluents (2 ateliers rejetant une charge en azote ammoniacal) et le centre de traitement textile du syndicat inter hospitalier du Beauvaisis, sont également raccordés via le réseau de la ville de Beauvais à la station d'épuration.

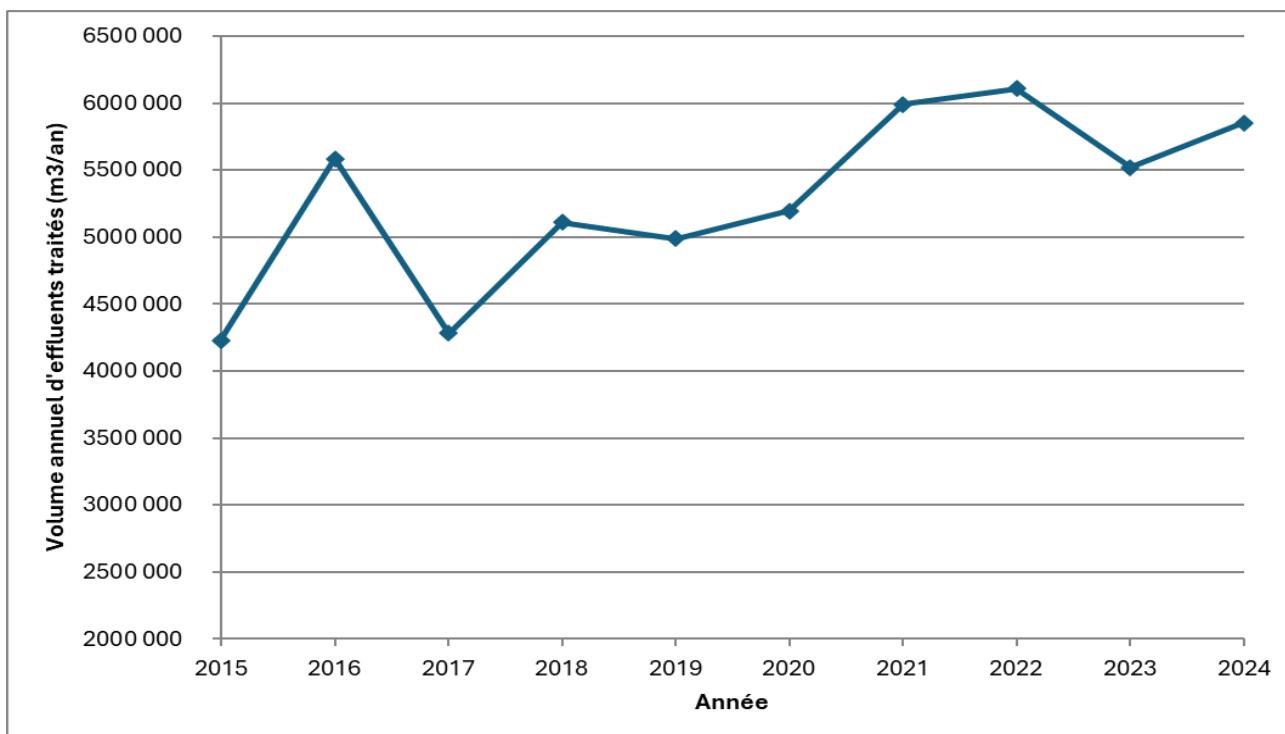
A noter que les effluents des communes d'Allonne, Aux-Marais, Bonlier, Fouquenies, Goincourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud, Tillé, Therdonne (uniquement le hameau de Wagicourt) et Warluis sont rejetés dans le réseau de Beauvais et sont donc traités sur la station d'épuration de Beauvais.

Enfin, la station reçoit également les matières de curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la ville de Beauvais et des réseaux d'eaux pluviales d'une partie des communes et des matières de vidange de fosses toutes eaux ou septiques collectées sur les communes périphériques de Beauvais.

La station a reçu en 2024 les effluents :

- ✓ Des abonnés domestiques de Beauvais, soit près de 58 120 habitants,
- ✓ Des abonnés domestiques des communes périphériques raccordées, soit près de 9 000 habitants,
- ✓ Des industriels et abonnés non domestiques.

Les volumes traités sur l'unité de traitement des eaux usées de Beauvais (Cf. Figure 7) sont en hausse de 6,1 % par rapport à l'année 2023 avec un volume annuel traité<sup>9</sup> en 2024 de 5 854 862 m<sup>3</sup>, soit un débit moyen de 16 040 m<sup>3</sup> par jour.



**Figure 7 : Evolution des volumes annuels d'effluents traités sur la station d'épuration de Beauvais depuis 2014**

<sup>8</sup> P.M.E. : petites et moyennes entreprises

<sup>9</sup> Valeur mesurée en entrée inclus les retours en tête

Paramètre de pollution	Capacité maximale de traitement (kg/j)	Charges de pollution reçues à la station d'épuration de Beauvais (kg/j) <sup>10</sup>				
		Année				
		2020	2021	2022	2023	2024
DBO <sub>5</sub>	6 600	5 324	6 002	4 979	5 578	<b>5 355</b>
DCO (demande chimique en oxygène)	13 900	13 375	14 404	13 504	13 701	<b>11 821</b>
MES (matières en suspension)	8 600	7 860	7 547	6 416	6 739	<b>5 662</b>
NGL (azote global)	1 650	1 030	1 208	997	1 026	<b>1 046</b>
Pt (phosphore total)	450	130	154	127	155	<b>140</b>

**Tableau 11 : Charges de pollution reçues à la station d'épuration de Beauvais (hors retours en tête)**

Les boues produites sur la station d'épuration de Beauvais soit 1 641 tonnes de MS en 2024 (1 470 tonnes de MS en 2023) ont été dirigées vers un site de compostage.

Les 191 tonnes de graisses (100 en 2023) produites extraites sur la station d'épuration de Beauvais sont évacuées vers un méthaniseur. Les sables (106 tonnes contre 46 tonnes en 2023) et refus de dégrillage (153 tonnes contre 70 tonnes en 2023) sont évacués vers un centre d'enfouissement technique.

En 2024, la station a reçu en outre 1 066 tonnes de matières de curage de réseaux contre 1 280 tonnes en 2023 et 1 569 tonnes de matières de vidange de fosses septiques ou fosses toutes eaux (contre 1 672 en 2023).

#### 6.1.3 CHARGES TRAITÉES, CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE, PRODUCTION DE BOUES

Le service assainissement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis a la charge de 12 stations d'épuration qui ont assuré en 2024 le traitement en moyenne de 23 170 m<sup>3</sup> (21 385 m<sup>3</sup> en 2023) d'eau par jour soit près de 8 455 814 m<sup>3</sup> d'eau par an. La station d'épuration de Beauvais traite à elle seule plus de 70 % des effluents de l'agglomération.

En 2024, la production de boues annuelle de l'ensemble des stations est de 2 218,45 tonnes de matières sèches (2 062 tonnes en 2023), 74% de la production de boues est traitée sur la station d'épuration de Beauvais soit 1 641 tonnes MS (1 470 T MS en 2023).

Station	Charge DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j)	Quantité d'eau traitée (m <sup>3</sup> /an))	Dépassement de la capacité de traitement	Quantité de boues produites par destination finale (Tonnes de Matières Sèches/an)		Consommation électrique (kWh/an ou kWh/m <sup>3</sup> d'eau traitée ou kWh/kgDBO <sub>5</sub> éliminée)	Qualité des boues produites - Siccité
				Epandage ou transfert sur STEP Beauvais	Autres		
Beauvais	5 355 kg/j <sup>11</sup>	5 854 862	Non		1 641 hors chaux -compostage	5 231 909 kWh/an 0,90 kWh/m <sup>3</sup> 2,7 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues déshydratées 22 %
Auneuil	229,2	424 076	Non	51,10	/	178 144 kWh/an 0,4 kWh/m <sup>3</sup> 2,1 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues liquides 2,9 %
Auteuil	37,24	60 029	Non	9,00	/	93 187 kWh/an 1,6 kWh/m <sup>3</sup> 6,9 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues liquides 2,3 %

<sup>10</sup> Hors retours en tête

<sup>11</sup>Incluses pour 2024 les charges de pollution liées aux retours en tête

Bailleul-sur-Thérain	63,16	183 169	Non	32,3	/	101 257 kWh/an 0,6 kWh/m <sup>3</sup> 4,4 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues liquides 2,1 %
Bresles	171,68	298 348	Non	/	78,30 compostage	332 486 kWh/an 1,1 kWh/m <sup>3</sup> 5,3 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues déshydratées 22 %
Crèvecœur-le-Grand	181,68	286 838	Non	/	53,3 compostage	251 864 kWh/an 0,9 kWh/m <sup>3</sup> 3,8 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues déshydratées 23 %
Frocourt	21,17	22 430	Non	5,80	/	62 315 kWh/an 2,8 kWh/m <sup>3</sup> 8,1 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues liquides 1,4 %
Hermes	1 200,25	678 335	Non	/	195,50 compostage	591 317 kWh/an 0,9 kWh/m <sup>3</sup> 1,3 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues déshydratées 21 %
La-Neuville-en-Hez/La-Rue-Saint-Pierre/Litz	65,02	66 143	Non	0,15	/	6 625 kWh/an 0,1 kWh/m <sup>3</sup> 0,3 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues liquides 1,3 %
Milly-sur-Thérain	196,5	265 923	Non		74,3 compostage	272 418 kWh/an 1,0 kWh/m <sup>3</sup> 3,8 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues déshydratées 19 %
Rochy-Condé	73,90	92 362	Non	17		195 178 kWh/an <sup>12</sup> 2,1 kWh/m <sup>3</sup> 7,2 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues liquides 3,0 %
Saint-Paul	123,37	183 658	Non	45,40	/	173 845 kWh/an 0,9 kWh/m <sup>3</sup> 3,9 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues liquides 3,5 %
Therdonne	32,40	39 641	Non	15,3	/	39 105 kWh/an 1,0 kWh/m <sup>3</sup> 3,3 kWh/kgDBO <sub>5</sub>	Boues liquides 3,1 %
<b>Sous-total hors Beauvais</b>	<b>1 195,34 kg/j</b>	<b>2 600 952 m<sup>3</sup>/an</b>	-	<b>577,45 TMS/an</b>		<b>2 297 741 kWh/an</b>	-
<b>Total général</b>	<b>6 550,34 kg/j</b>	<b>8 455 814 m<sup>3</sup>/an</b>	-	<b>2 218,45 T MS/an<sup>13</sup></b>		<b>7 529 650 kWh/an</b>	-

**Tableau 12 : Charge de pollution reçue, consommation électrique et production de boues des stations d'épuration de la CAB**

Les consommations électriques de l'année 2024 s'établissent pour les besoins du traitement des eaux usées à près de 7 600 000 kWh/an dont près de 70 % pour la seule station de Beauvais.

<sup>12</sup> Incluses les consommations des compresseurs actionnant les aéroéjecteurs (en baisse suite à la conversion d'un aéroéjecteur en poste de refoulement par pompage)

<sup>13</sup> Boues STEP Auneuil, Auteuil, Bailleul-sur-Thérain, Frocourt, La-Neuville-En-Hez, Rochy-Condé, Saint-Paul et Therdonne transférées pour déshydratation sur la STEP de Beauvais déduites du total général

#### 6.1.4 PERFORMANCES ÉPURATOIRES

Les performances épuratoires des stations d'épuration de moins de 10 000 eq.hab sont appréciées à partir des résultats de 1 à 12 bilans annuels d'autosurveillance et 156 sur la station d'épuration de Beauvais.

Station	Rendement annuel de dépollution en charge pour l'année 2024				Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l) pour l'année 2024					
	DBO <sub>5</sub>	NTK	NGL	Pt	DBO <sub>5</sub>	MES	DCO	NTK	NGL	Pt
Beauvais	98,5	98,0	91,0	96,4	2,4	4,8	22,3	1,2	5,4	0,3
Auneuil	94,8	77,7	75,7	80	5,4	7,6	18,3	1,9	3,2	0,3
Auteuil	98,7	95,7	87,5	95,3	0,45	0,65	2,55	0,6	1,88	0,06
Bailleul-sur-Thérain	87,3	87	72,7	55	2,3	1,45	8,72	2,67	5,66	1,22
Bresles	97,20	75,7	74,6	76	3,25	2,97	16,87	2,35	3,04	0,2
Crèvecœur-le-Grand	86	97	93,6	67,8	8,2	8,6	24,8	2,05	3,35	1,55
Frocourt	99	97,5	97	88,6	0,23	0,38	1,33	0,21	0,24	0,09
Hermes	99,1	97,7	98,9	97,9	5,8	5,13	25,22	3,38	5,96	0,33
La Neuville-en-Hez/La-Rue-Saint-Pierre/Litz	98,94	97,3	97,3	95,3	0,5	0,73	1,94	0,46	0,65	0,05
Milly-sur-Thérain	97,7	97,06	96,3	94,82	3,01	2,87	14,34	1,7	2,12	0,3
Rochy-Condé	97,6	71,2	71	71,4	1,56	0,69	6,15	1,11	1,16	0,13
Saint-Paul	98,5	98,3	96,9	96,4	1,72	1,75	6,69	0,56	1,02	0,18
Therdonne	98,5	94,9	85,6	65,2	0,39	0,37	3,58	0,55	1,43	0,43

**Tableau 13 : Performances épuratoires des stations d'épuration de la CAB**

Le parc des 13 stations d'épuration de l'agglomération du Beauvaisis a été mis en service en majorité depuis moins de 20 ans et met en œuvre le procédé par boues activées en aération prolongée. De ce fait, il présente des performances épuratoires correctes qui respectent les arrêtés préfectoraux en vigueur

Les constats pour l'année 2024 sont les suivants :

- ✓ L'ensemble des stations sont conformes ;
- ✓ Une élimination très poussée de la pollution carbonée, avec un rendement d'épuration sur le paramètre DBO5 le plus souvent supérieur à 95 % ou une concentration en DBO5 dans le rejet inférieur à 4 mg/l ;
- ✓ Une élimination avancée de la pollution azotée sous sa forme azote ammoniacal ou nitrates, puisque le rendement d'épuration sur l'azote Kjeldahl est majoritairement de plus de 92 % et la concentration en azote global inférieure à 10 mg/l ;
- ✓ Les stations d'épuration d'Auneuil, Auteuil, Beauvais, Bresles, Frocourt, Hermes, Milly-sur-Thérain, Rochy-Condé et Saint-Paul se distinguent avec une concentration au rejet en

phosphore inférieure à 2 mg/l sur ce paramètre grâce au traitement tertiaire ou à un traitement de déphosphatation physico-chimique.

- ✓ Les stations de Bailleul-sur-Thérain et Crèvecœur-le-Grand ont une concentration au rejet supérieure à 1,5 mg/l néanmoins cela respecte les normes fixées. Une déphosphatation sera mise en service en 2025 à Bailleul-sur-Thérain.

### 6.1.5 MESURES SUR LES SUBSTANCES DANGEREUSES

Les micropolluants (métaux lourds, pesticides, phtalates, benzène, ...) sont des substances susceptibles d'avoir une action toxique à faible dose dans un milieu donné.

En application de la note technique du 12 août 2016 du ministère de l'environnement, une campagne de recherche de substances dangereuses a été menée en 2018 sur la station d'épuration de Beauvais. Cette campagne a été reconduite en 2023 avec en complément le diagnostic en amont pour rechercher les potentiels émetteurs de micropolluants et de définir un plan d'action.

Suite à ces études, il a été mis en évidence la présence d'une vingtaine de micropolluants significatifs en entrée et 5 en sortie de la STEP de Beauvais.

Code SANDRE	Paramètre	Eaux brutes						Condition 1			Condition 2		Condition 3	
		CfI ( $\mu\text{g/l}$ )	CrI ( $\mu\text{g/l}$ )	CII ( $\mu\text{g/l}$ )	CfI ( $\mu\text{g/l}$ )	CrI ( $\mu\text{g/l}$ )	CII ( $\mu\text{g/l}$ )	LQ Eaux traitées et eaux brutes sans séparations de phases	Concentration moyenne pondérée CMP ( $\mu\text{g/l}$ )	50 <sup>ème</sup> NQEL MA ( $\mu\text{g/l}$ )	Flux moyen annuel FMA ( $\text{kg/an}$ )	Flux GEREP annuel	Concentration maximum Cmax ( $\mu\text{g/l}$ )	5 <sup>ème</sup> NQEL CMA ( $\mu\text{g/l}$ )
	Débit eaux traitées	19040	15740	20310	14700	15120	17300							
	MES ( $\text{mg/l}$ )	190	190	250	280	400	120							
1115	Benz (a) Pyrène	0,03	0,011	0,005	0,15	0,04	0,005	0,01	0,01	0,097	0,0085	0,224	-	0,15
1110	Benz (b) Fluoranthène	0,058	0,022	0,005	0,26	0,078	0,008	0,005	0,01	0,066	-	0,407	-	0,085
1118	Benz (g,h,j) Pérylène	0,023	0,009	0,005	0,005	0,096	0,0025	0,005	0,01	0,022	-	0,136	1	0,096
1117	Benz (k) Fluoranthène	0,018	0,021	0,005	0,059	0,034	0,0025	0,005	0,01	0,024	-	0,144	-	0,085
1119	Bénzocou	0,05	0,05	0,35	0,35	0,05	0,1	0,2	0,198	0,6	1,214	-	0,350	0,2
1197	Cuivre (métal total)	46	54	71	74	57	51	3	3	50,520	50	310,215	50	74
1140	Cyprèsoléthrine	0,077	0,066	0,07	0,07	0,07	0,049	0,02	0,04	0,061	0,0048	0,776	-	0,009
6016	Di(2-éthylhexyl)phthalate (DEHP)	8,2	6,8	1	5,5	9,8	4,9	1	2	5,918	65	11,120	1	9,8
1170	Dichlorovos	0,026	0,025	0,05	0,105	0,09	0,029	0,05	0,1	0,045	0,03	0,277	-	0,105
1172	Dicofol	0,025	0,025	0,18	0,18	0,18	0,025	0,05	0,1	0,101	0,065	0,422	-	0,18
1386	Nickel (métal total)	2,5	2,5	100	2,5	2,5	2,5	5	5	21,979	200	134,960	20	190
1382	Ptomb (métal total)	3	1	4	8	3	1	2	2	3,271	60	20,085	20	8
2879	Tributylestain cation	0,01	0,01	0,11	0,11	0,11	0,01	0,02	0,02	0,059	0,01	0,384	-	0,110
1383	Zinc (métal total)	110	106	412	173	106	230	5	5	159,978	390	982,329	100	412
Famille BDE 2	0,095	0,14	0,28	0,19	0,19	0,095	-	-	0,167	-	1,023	1	0,28	-
Famille héptabrome	0,02	0,02	0,14	0,14	0,14	0,02	-	-	0,079	0,00001	0,405	-	0,14	0,0015
Famille non-phénols	0,43	0,46	95,85	6,55	115,36	0,35	-	-	25,637	-	357,361	3	114,16	-
Famille oxyphénols	0,15	0,15	0,3	0,3	1,05	0,15	-	-	0,336	-	2,662	3	1,05	-
Famille PCB	0,0175	0,0175	0,035	0,025	0,067	0,0175	-	-	0,031	-	0,130	0,1	0,067	-

Tableau 2 : Micropolluants significatifs en entrée de station de Beauvais

Code SANDRE	Paramètre	Eaux traitées						Condition 1			Condition 2		Condition 3		Condition 4	
		CfI ( $\mu\text{g/l}$ )	CrI ( $\mu\text{g/l}$ )	CII ( $\mu\text{g/l}$ )	CfI ( $\mu\text{g/l}$ )	CrI ( $\mu\text{g/l}$ )	CII ( $\mu\text{g/l}$ )	LQ Eaux traitées et eaux brutes sans séparations de phases	Concentration moyenne pondérée CMP ( $\mu\text{g/l}$ )	50 <sup>ème</sup> NQEL MA ( $\mu\text{g/l}$ )	Flux moyen annuel FMA ( $\text{kg/an}$ )	Flux GEREP annuel	Concentration maximum Cmax ( $\mu\text{g/l}$ )	5 <sup>ème</sup> NQEL CMA ( $\mu\text{g/l}$ )	Flux moyen journalier théorique admissible par la milie ( $\text{kg/j}$ )	
	Débit eaux traitées	20000	15740	20310	14700	15120	17300									
	MES ( $\text{mg/l}$ )	180	200	250	280	400	120									
1192	Cuivre (métal total)	2,5	3,5	2,5	6	14	6	5	5	10,830	10,000	66,503	50	14	0,182	
1183	Zinc (métal total)	38	38	43	30	56	43	5	5	67,351	78,000	413,560	100	56	1,133	
Famille Fétophénole	0,63	0,63	0,63	0,63	0,63	0,63	-	-	0,656	0,000052	0,126079	-	0,616	0,0015		
Famille non-phénols	0,19	0,35	0,19	0,35	0,15	0,35	-	-	0,350	-	0,149	3	0,18	0,006		
Famille PCB	0,0175	0,0175	0,0175	0,0175	0,0175	0,0175	-	-	0,018	-	0,107	0,1	0,0173	-		

Tableau 3 : Micropolluants significatifs en sortie de station de Beauvais

Cela nous a permis de faire des analyses complémentaires afin de définir les principaux contributeurs à la présence de ses micropolluants et un plan d'action sera proposé afin de diminuer les concentrations et améliorer la qualité du rejet dans le cadre des exigences réglementaires de la nouvelle DERU.

### 6.2 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

La conformité des performances des équipements d'épuration est examinée en référence aux prescriptions des exigences de rejets fixées par le préfet (Article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015) :

- ✓ Pour les paramètres DBO5, DCO et MES en dehors des situations inhabituelles, la conformité est établie si le nombre annuel d'échantillons non conformes ne dépasse pas 1 pour 4 échantillons prélevés, 2 pour 8 à 16 échantillons prélevés et 13 pour 156 à 171 échantillons ;
- ✓ Pour les paramètres azote et phosphore, les niveaux de rejets ne doivent pas être dépassés en moyenne annuelle pour attester de la conformité de la station d'épuration (pas de règle de nombre d'échantillons non conformes).

La qualité des rejets de la station d'épuration de Beauvais a fait l'objet d'un autocontrôle en continu et de 156 bilans complets sur l'ensemble des paramètres et 24 bilans partiels en MES et DCO (soit 13 par mois) suivant un planning prévisionnel validé par les services de l'agence de l'eau et de la Police de l'Eau.

Station	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de rejet fixées par le préfet				Taux boues des ouvrages évacuées selon les filières conformes à la réglementation
	Nombre de bilans pour 2024	Nombre d'échantillons non conformes en 2024 en DBO <sub>5</sub> , DCO et MES	Respect niveaux de rejet en moyenne annuel en azote et phosphore	Conformité performance STEP 2024	
Beauvais	156	0	Oui	Conforme	100 %
Auneuil	12	1	Oui	Conforme	100 %
Auteuil	2	0	Oui	Conforme	100 %
Bailleul-sur-Thérain	12	2	Oui	Conforme	100 %
Bresles	12	0	Oui	Conforme	100 %
Crèvecœur-le-Grand	12	0	Oui	Conforme	100 %
Frocourt	2	0	Oui	Conforme	100 %
La Neuville-en-Hez/La-Rue-Saint-Pierre/Litz	7	0	Oui	Conforme	100 %
Milly-sur-Thérain	12	1	Oui	Conforme	100 %
Rochy-Condé	12	2	Oui	Conforme	100 %
Saint-Paul	12	0	Oui	Conforme	100 %
Therdonne	2	0	Oui	Conforme	100 %

**Tableau 14 : Conformité des performances des équipements d'épuration et de l'évacuation des boues**

Les faits marquants pour l'année 2024 sur les performances des stations d'épuration des communes sont principalement :

- ✓ L'ensemble du parc des stations d'épuration est conforme ;
- ✓ L'évacuation systématique des boues selon des filières conformes à la réglementation

### 6.3 CONFORMITÉ DERU

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU), le système épuratoire doit respecter les performances exigées en termes de rejet et la fréquence des contrôles fixés par l'arrêté du 22 juin 2007 précité. A la lumière des résultats d'autosurveillance de l'année 2024, la DDT de l'Oise a statué sur la conformité à la directive eaux résiduaires urbaines de 13 des 13 systèmes de traitement des eaux de la collectivité.

## 7 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

### 7.1 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le programme pluriannuel d'investissements (PPI) a été approuvé par le conseil communautaire et en particulier la convergence tarifaire incluant la réhabilitation de 1% des réseaux par an. Un autre PPI (2020-2030) est en cours d'élaboration et sera présenté au vote du conseil communautaire en 2023.

### 7.2 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE SÉCURISATION

Les opérations de renouvellement, de réhabilitation ou de sécurisation des ouvrages de pompage et de traitement des eaux usées sont détaillés par commune ci-après.

Système assainissement	Photos	Nature des travaux
Auneuil	 	<p>Renouvellement des trappes PR Tiersfontaine</p> <p>STEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage du bassin d'orage</li> <li>- Inspection des ouvrages par scaphandrier</li> </ul>
Bailleul-sur-Thérain	     	<p>Travaux de sécurisation du poste rue de Froidmont</p>
	   	<p>Travaux de sécurisation du poste rue Jean-Jacques Rousseau</p>
	 	<p>Mise à niveau des pavés à la STEP</p>

		
Bresles		Sécurisation poste Le Par cet ZA Delessert
		Mise en conformité du point A2 afin de répondre aux exigences réglementaires
		
Frocourt		<p>STEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en conformité du canal de rejet</li> <li>- Sécurisation regards d'arrivée</li> </ul>
		Remplacement des trappes PR Vessencourt
		
		<p>STEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation du dessableur/dégraisseur</li> <li>- Remplacement des 2 préleveurs</li> <li>- Remplacement du débitmètre</li> <li>- Nettoyage du silo à boues</li> </ul>

<b>Rochy-Condé</b>		<b>STEP :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sécurisation fosse à sables</li><li>- Mise en place d'un arrêt d'urgence</li></ul>
<b>Milly-sur-Thérain</b>		Installation d'un flotteur au niveau du regard de transfert de la cidrerie
		Réparation de la clôture se la station de vide
		<b>STEP :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Inspection des ouvrages par scaphandrier</li></ul>
<b>La-Neuville-en-Hez/La-Rue-Saint-Pierre/Litz</b>		<b>STEP :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en service de la nouvelle unité de traitement en juin 2024</li><li>- Inauguration en novembre 2024</li></ul>
<b>Saint-Paul</b>		<b>STEP :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Remplacement 2 débitmètres</li></ul>

		Travaux de sécurisation poste Rue Gillet (Wagicourt)
<b>Therdonne</b>		STEP : - Remplacement 2 débitmètres
<b>Goincourt</b>		Sécurisation trappes : - PR rue du Moulin - PR rue Juliette Nevouet
<b>Allonne</b>		Installation de flotteurs sur les valves
<b>Tillé</b>		Réparation clôture
<b>Rainvillers</b>		Réhabilitation du traitement H2S PR rue d'Aux-Marais
<b>Beauvais</b>		Renouvellement des compresseurs d'air

		Renouvellement de l'unité de traitement des matières de curage
		Réhabilitation 4 postes de relevage : Cours Scellier, Terre Tortue, Wagicourt et Services Techniques

### 7.3 SUIVI DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les contrats de délégation de service public d'assainissement signés entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la société Véolia Eau intéressent 30 communes relevant de l'assainissement collectif (hors Beauvais). Les faits notables de l'exercice 2024 sont les suivants :

- ✓ La réalisation de 6,6 km d'inspection télévisée ;
- ✓ Le curage de 44,6 km de réseaux séparatifs et unitaires d'eaux usées, conforme à l'engagement annuel de 10 %.
- ✓ Les réunions trimestrielles de comité de pilotage ;
- ✓ La poursuite de travaux de sécurisation sur certaines stations de pompage et d'épuration pris en charge par la collectivité, détaillées au §7.2 ;

## 8 ORIENTATIONS POUR L'AVENIR ET PERSPECTIVES 2025

Il s'agit de présenter les projets et démarches envisagés en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.

### 8.1 TRAVAUX D'AMÉLIORATION, DE SÉCURISATION OU DE RENOUVELLEMENT SUR LES OUVRAGES DE COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES,

En 2025, cela va se concrétiser par :

➤ **Stations d'épuration**

- ✓ Mise en conformité des canaux de rejets des STEP de Bresles, Bailleul-sur-Thérain et Auneuil ;
- ✓ Travaux de sécurisation STEP de Beauvais ;
- ✓ Audit pour le renouvellement d'une centrifugeuse à la STEP de Beauvais ;
- ✓ Lancement du marché de renouvellement des automates et de la supervision à la STEP de Beauvais ;
- ✓ Inspection des ouvrages de 2 STEP par scaphandriers ;
- ✓ Travaux de renouvellement canal de rejet STEP Beauvais ;
- ✓ Travaux de renouvellement des ponts dessableurs STEP de Beauvais ;
- ✓ Travaux de mise en place d'une déphosphatation et de déplacement du point de rejet des eaux traitées à la STEP de Bailleul-sur-Thérain ;
- ✓ Devenir du sécheur de la STEP de Beauvais

## ➤ Postes et réseaux

- ✓ Travaux de réhabilitation de 4 postes de relevage sur Beauvais (Avelon, Saint-Quentin, Tierce, Tapisserie) ;
- ✓ Attribution d'un marché accord cadre pour la réalisation de travaux sans tranchée ;
- ✓ Lancement du géoréférencement des réseaux d'assainissement sur le territoire ;
- ✓ Réhabilitation des réseaux pour les opérations liées au NPNRU et aux aménagements de voirie ;
- ✓ Marché d'entretien des réseaux d'eau usées pour la ville de Beauvais
- ✓ Travaux de réhabilitation des réseaux Boulevard Amyot d'Inville à Beauvais
- ✓ Travaux de réhabilitation des réseaux avenue du 8 mai 1945 à Beauvais

## ➤ Etudes

- ✓ Lancement des études diagnostiques sur les systèmes d'assainissement de Rochy-Condé/Laversines, Crèvecœur-le-Grand ;
- ✓ Lancement d'un marché AMO en vue du diagnostic du système d'assainissement de Beauvais ;
- ✓ Marchés de maîtrise d'œuvre pour :
  - Desserte en assainissement collectif de Litz,
  - Réhabilitation des réseaux à Bailleul-sur-Thérain,
  - Réhabilitation des réseaux à Bresles,
- Création d'un réseau d'assainissement avenue Corot à Beauvais,
- Réhabilitation des réseaux quartier Argentine à Beauvais,
  - Réhabilitation des réseaux rue de Prayon à Beauvais
  - Réhabilitation des réseaux rue de Saint-Just-des-Marais et Maréchal Leclerc à Beauvais
  - Réhabilitation des réseaux Boulevard Loisel à Beauvais
- Déconnexion de surfaces actives à Crèvecœur-le-Grand
  - Travaux d'optimisation hydraulique sur la STEP de Crèvecœur-le-Grand

- Réhabilitation des silos à boues des STEP de Therdonne et Rochy-Condé
- Travaux de mise en séparatif ZA de Sinancourt à Auneuil
- ✓ Mise en place de traitement H2S sur 4 postes
- ✓ Audit à mi-contrat de la DSP assainissement et intégration de la commune de Crèvecœur le grand dans le contrat CAB
- ✓ Lancement des consultations pour les diagnostics périodiques des systèmes d'assainissement de Milly-sur-Thérain, Saint-Paul et La-Neuville-en-Hez
- ✓ Amélioration de la capacité de la STEP de Bailleul-sur-Thérain
- ✓ Consultation pour renouveler l'accord cadre relatif à l'inspection télévisée des ouvrages

## ➤ Gestion du service

- ✓ Enquête publique pour le zonage des eaux pluviales
- ✓ Nouvelle DERU
- Rédaction d'un nouveau règlement d'assainissement collectif
- ✓ Etudier la facturation des industriels
- ✓ Mise en place d'une nouvelle convention de mandat avec l'agence de l'eau pour les aides à la mise en conformité
- ✓ Application de la réforme des redevances agences de l'eau
- ✓ Mise en place du logiciel ID BAC, outil de gestion des contrôles d'assainissement
- ✓ Tarifs des branchements aux coûts réels des travaux
- ✓ Modification des modalités de calculs de la PFAC

## 9 INDICATEURS FINANCIERS

### 9.1 TARIFS APPLIQUÉS SUR LA FACTURE D'EAU

#### 9.1.1 QUI DÉCIDE DU PRIX DE L'EAU ?

Le prix de l'eau est composé de trois rubriques distinctes (arrêté du 10 juillet 1996 modifié par arrêté du 28 avril 2016) :

- ✓ Une part destinée au financement du service public de l'eau potable,
- ✓ Une part destinée au financement du service public de l'assainissement,
- ✓ Une part destinée au financement des organismes publics apportant leur concours aux services d'eau et d'assainissement : agence de l'eau et état.

Pour les deux premières parts (eau potable et assainissement), c'est la collectivité compétente pour organiser le service public local qui vote les tarifs.

En matière d'assainissement collectif, la CAB exerce la compétence sur la totalité de son territoire.

Pour la dernière part, le montant est fixé directement par les organismes publics ou par les lois de finances.

En 2024, les redevances perçues par les agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances afin de répondre à plusieurs objectifs :

- ✓ Rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages,
- ✓ Valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau,
- ✓ Dégager de nouveaux moyens pour permettre le déploiement du Plan Eau afin d'accompagner plus vite et plus fortement les territoires et acteurs économiques face à l'urgence climatique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les taux de redevances appelés désormais tarifs seront arrêtés par les instances de bassin (conseil d'administration et comité de bassin) dans les limites fixées par la loi.

Des modulations de tarifs seront appliquées pour certaines redevances, en fonction :

- ✓ des pollutions constatées dans les différentes zones du bassin pour la redevance de pollution non domestique et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et garantir une bonne qualité des eaux,
- ✓ de la sensibilité des zones de prélèvement de l'eau (eaux superficielles, eaux souterraines, zone de répartition des eaux)

A titre d'information, l'arrêté du 28 avril 2016 définit les nouvelles modalités de présentation du prix du litre d'eau devant figurer sur la facture, ce qui permettra d'informer le consommateur sur le coût d'un litre d'eau en présentant, d'une part, le coût de l'abonnement et, d'autre part, le prix du litre d'eau basé sur la seule consommation variable (abonnement exclu).

#### **9.1.2 QUELS SONT LES DIFFÉRENTS POSTES DE FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF?**

La part de la communauté d'agglomération du Beauvais pour la collecte et le traitement des eaux usées : le tarif couvre les charges de fonctionnement du service d'assainissement et les opérations d'investissement et de maintenance en relation avec les opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

La part délégataire ou fermier : la gestion de collecte des eaux usées et des stations d'épuration (hors Beauvais) a été attribuée par délégation de service public à SEAO - Véolia Eau dans le cadre de contrats d'affermage. En contrepartie de la part fermier, l'exploitant assure l'entretien et la maintenance des ouvrages délégués.

La redevance de l'agence de l'eau Seine Normandie de modernisation des réseaux de collecte : l'agence de l'eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

La facture annuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024 uniquement pour la part assainissement collectif, toutes taxes et redevances comprises, pour un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup> se compose de la manière suivante :

Collectivité	2024								Evolution 2024/2023 (Base 120 m3/an)
	Prix déléataire au 1 <sup>er</sup> janvier 2024			Surtaxe collectivité au 1 <sup>er</sup> janvier 2024		Redevance modernisation des réseaux de collecte	TVA 10 % (Base 120 m3/an)	Prix assainissement collectif (Base 120 m3/an)	
	Part fixe annuelle (€ HT)	Part variable collecte (€ HT/m <sup>3</sup> )	Part variable traitement (€ HT/m <sup>3</sup> )	Part fixe annuelle (€ HT)	Part variable (€ HT/m <sup>3</sup> )	€ HT/m <sup>3</sup>	€	€ TTC/m <sup>3</sup>	
<b>Beauvais</b>				22,5000	1,9002	0,1850	0,2273	<b>2,5000</b>	11,1%
Allonne, Aux-Marais, Bonlier, Fouquenies, Goincourt, Rainvillers, Saint-Léger-En-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Therdonne (Wagicourt), Tillé et Warluis (CAB 26 traitement Beauvais)	20,36	1,0164	-	2,0000	0,772	0,1850	0,2160	<b>2,3757</b>	5,1%
Auneuil, Auteuil, Bailleul-sur-Thérain, Berneuil-En-Bray, Frocourt, Herchies, la-Neuville-en-Hez, le-Mont-Saint-Adrien, Milly-Sur-Thérain, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies, Therdonne et Troissereux (CAB 26 traitement propre)	20,36	1,0164	0,9709	2,0000	-0,1000	0,1850	0,2259	<b>2,4845</b>	9,5%
Bresles intégration contrat CAB 1 juin 2024	12,64	2,2581		-	0,5160	0,1850	0,3064	<b>3,3709</b>	2,0%
Crèvecœur-le-Grand 1er janvier 2025	25,34	1,5578		-	0,5500	0,2100	0,2529	<b>2,7819</b>	3,0%
Laversines intégration contrat CAB 1er janvier 2025	25,58	2,3583		-	0,4000	0,1850	0,3156	<b>3,4721</b>	4,4%
Hermes	20,36	1,0164	0,9389	2,0000	-0,1000	0,1850	0,2227	<b>2,4493</b>	-33,1%

**Tableau 15 : facture annuelle TTC collecte et dépollution des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un usager ayant consommé 120 m<sup>3</sup>**

## 9.2 TARIFS APPLIQUÉS AU RACCORDEMENT

### 9.2.1 BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Lors du raccordement d'une construction au réseau public d'eaux usées, et conformément à l'article L. 1331-2 du code de la santé publique, la communauté d'agglomération se charge de l'exécution de la partie de branchement sous voie publique et prend en charge le coût réel des travaux. Elle se fait ensuite rembourser par les propriétaires une partie des dépenses entraînées par ces travaux, suivant des modalités fixées tous les ans par l'assemblée délibérante de la CAB, sur la base des 2 montants forfaitaires suivants (valeurs 2024) :

- ✓ Branchement réalisé dans le cadre de l'extension du réseau public : 1 475 € TTC.
- ✓ Branchement réalisé isolément pour le raccordement d'une nouvelle construction : 1 797,50 € TTC.

### 9.2.2 PARTICIPATION POUR FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les propriétaires, qui construisent un immeuble ou réalisent une extension d'immeuble en bordure d'une voie pourvue d'un collecteur d'eaux usées, sont astreints au paiement d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif prévue à l'article L. 1331-7 du code de la santé publique.

Pour les permis de construire déposés en 2024 relatifs aux habitations individuelles, cette participation est fixée à 21,66 €/m<sup>2</sup> de surface au plancher construite telle que définie à l'article R. 112-2 du code de l'urbanisme<sup>14</sup>. Pour les locaux d'hébergement et restauration, cette participation s'élève à 18,91 €/m<sup>2</sup> de surface au plancher construite, et à 9,41 €/m<sup>2</sup> pour les locaux professionnels à usage de bureaux, usage commercial ou artisanal (hors restauration et hébergement).

## 9.3 TARIFS APPLIQUÉS AUX CONTRÔLES

La communauté d'agglomération est compétente en matière d'assainissement collectif depuis 2004. Depuis 2014, les contrôles de la conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif lors d'une cession immobilière sont obligatoires. Depuis 2023, la réalisation des contrôles est soumise à une tarification.

Les montants révisés pour 2024 sont les suivants :

- ✓ Contrôle vente et réalisation du certificat de conformité : 168,30 € TTC.
- ✓ Demande de duplicata du certificat de conformité : 16,83 € TTC.

## 9.4 BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à la réglementation budgétaire M49, les recettes et les dépenses du service d'assainissement collectif sont retracées dans un budget annexe au budget principal de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

### 9.4.1 LES RECETTES ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation du budget annexe de l'assainissement collectif ont atteint en 2024 la somme de 7 752 434 € (6 969 295 € en 2023). Elles comprennent principalement :

---

<sup>14</sup> La surface au plancher remplace la SHON (Surface Hors d'œuvre Nette) dans le droit d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012  
Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2024 - Page 47 sur 49

- ✓ Les redevances de collecte et d'épuration destinées au financement des dépenses d'exploitation et d'investissement du service de l'assainissement de la communauté d'agglomération ;
- ✓ Les primes d'épuration versées par l'agence de l'eau ;
- ✓ Les facturations des branchements et la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) ;
- ✓ Les facturations du traitement des matières de vidange.

Année	2024	2023	2022
<b>Redevance collecte et épuration CAB (surtaxe assainissement)</b>	<b>5 662 639 €</b>	6 005 705 €	5 661 715 €
<b>Remboursement des frais de branchement et participation pour le financement de l'assainissement collectif</b>	<b>1 781 271 €</b>	326 295€	378 212 €
<b>Prime pour épuration (agences de l'eau)</b>	<b>192 651 €</b>	575 602€	0 €
<b>Mise à disposition personnels mutualisés</b>	<b>115 873 €</b>	61 693€	67 166 €
<b>Total</b>	<b>7 752 434 €</b>	6 929 295 €	6 107 093 €

*Tableau 15 : Détail des principales recettes*

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2024 est de **4,45 %** (2,58% en 2023, 3,86% en 2022, 3,92 % en 2021) sur le périmètre du service d'assainissement collectif de la communauté d'agglomération du Beauvaisis répartit de la manière suivante 6,09 % (3,42% en 2023, 4,35% en 2022, et 4,46 % en 2021) sur Beauvais et 2,84 % (2,47% en 2023, 2,74% en 2022 et 2,75 % en 2021) sur les communes (hors Beauvais).

Les charges d'exploitation du budget annexe de l'assainissement collectif s'élèvent en 2024 à la somme de 4 662 822 € (4 678 995 € en 2023).

Année	2024	2023	2022
<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 047 016 €</b>	3 255 939 €	2 482 167 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 615 806 €</b>	1 423 056 €	1 329 525 €
<b>Total</b>	<b>4 662 822 €</b>	4 678 995 €	3 811 692 €

*Tableau 16 : Principales dépenses d'exploitation*

#### 9.4.2 LES INVESTISSEMENTS

Année	2024	2023	2022
<b>Montant des travaux engagés (compte 2315) – Travaux de construction de nouveaux ouvrages</b>	<b>2 951 018 €</b>	2 041 127€	1 224 747 €
<b>Montant des travaux engagés (compte 21) – Travaux de branchement, d'amélioration ou d'extension</b>	<b>2 152 877 €</b>	1 293 652€	1 322 543 €
<b>Montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux</b>	<b>166 027 €</b>	133 092€	185 822 €

<b>Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service</b>	<b>1 661 971 €</b>	1 624 840€	1 625 940 €
<b>Total</b>	<b>6 931 893 €</b>	5 092 711 €	4 359 052 €

**Tableau 17 : Montant des investissements, des subventions et des amortissements**

Le montant des investissements engagés en 2024 s'élève à la somme de 5 103 895 euros. Les investissements ont donné lieu au versement en 2024 de subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 166 027 euros.

#### 9.4.3 ENCOURS DE LA DETTE ET DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

Année	2024	2023	2022
<b>Capital restant dû au 31 décembre de l'exercice concerné</b>	21 359 909 €	24 039 169 €	21 094 687 €
<b>Montant des annuités de remboursement de la dette</b>	<b>Remboursement du capital</b>	2 651 239 €	2 373 727 €
	Intérêts	603 262 €	461 617 €
	<b>Total</b>	<b>3 254 501 €</b>	<b>2 835 344 €</b>
			<b>2 843 255 €</b>

**Tableau 18 : Encours de la dette**

#### Durée d'extinction de la dette

Durée théorique pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Cette durée est de **10,3 ans pour l'année 2024** (10,9 ans en 2023).